

ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laique / MARS 2016 / N°447

Dossier Des corps et des lits

Les MENA,
entre urgence et long terme

Stratégie
du chaos au Burundi



ALAN
TARA

3 Éditorial

Cherche jeune pour penser, et plus si affinités. Par Yves Kengen.

4 Droit de suite**6 Libres ensemble**

6 «#WeNeedYouth2016» : un bain de jouvence. L'équipe d'organisation de l'événement «jeunesse» du CAL en explique les arcanes et les objectifs. À lire, mais le mieux est quand même de venir.

9 L'école, fabrique à terroristes ?

Et si l'islamisme radical prenait sa source à l'école publique ? Et si celle-ci avait le pouvoir de dé-samorcer cette bombe à retardement ? Achille Verne n'élude pas le débat.

12 Les MENA, entre urgence et long terme. La coordinatrice de la plate-forme «Mineurs en exil», Katja Fournier, nous rappelle le sort des quelque 5 000 mineurs non accompagnés portés chez nous en 2015 par la vague de migration en provenance du Moyen-Orient.

16 International

18 Brésil : état d'urgence pour l'avortement. Dans un pays où l'IVG est interdite et où sévit le virus Zika, souvent fatal pour le fœtus, que peuvent faire les femmes enceintes contaminées ? Pierre Jassogne a enquêté.

21 Stratégie du chaos au Burundi. Laetitia Tran Ngoc poursuit son périple africain et fait halte dans un Burundi au bord de l'explosion.

25 Liban : naissance d'une génération laïque. Au pays du Cèdre, un mouvement citoyen ne se réclamant d'aucune religion tente de faire évoluer la société. Un sacré défi, nous explique Frédéric Martel...

**28 Dossier
Des corps et des lits**

Le plus vieux métier du monde semble résister à toutes les tentatives d'encadrement, mais pas aux débats pour autant. «Espace de Libertés» en remet une couche...

64 Entretien

Olivier Bailly a rencontré Mohamed au centre 127 bis, juste avant son expulsion et peu après sa manifestation, en compagnie de sept autres sans-papiers marocains, au sommet d'une grue de chantier à Bruxelles.

68 École

Tous les enfants sont capables d'apprendre, même les plus défavorisés. Renaud Erpicum plaide pour une valorisation de l'enseignement dans le quartier du Molinay, à Seraing.

70 Espace de brièvetés**72 Arts**

74 Ceci n'est pas un nègre. Fini, les «Têtes de nègres» de Rubens ! Désormais, au royaume du politiquement correct, certains mots sont mis à l'index dans les musées. Philippe Cohen-Grillet nous entraîne dans cette galerie des faux-culs.

76 Insulte : mot féminin. Après l'ULB, l'expo «Salope ! et autres noms d'oiselles» investit Charleroi. Amélie Dogot revient sur son contenu volontairement provocateur.

78 MADmusée : art pas si brut.

L'art brut cher à Jacques Chirac a trouvé abri au Théâtre de Liège jusqu'au 23 avril. Julie Luong a rencontré le directeur du MADmusée, Pierre Muylle.

80 Coup de pholie

Sur la route, par Milady Renoir.

Édito / Par Yves Kengen, rédacteur en chef**C**herche jeune pour penser, et plus si affinités

Le 23 février dernier, Henri Bartholoméusen prononçait à la tribune du Sénat, dans le cadre d'un colloque organisé par la présidente de celui-ci, Christine Defraigne, un discours clé¹ qui définit clairement ce qu'il convient d'entendre par «laïcité». Un mot qui semble en effrayer certains, depuis que la Cour constitutionnelle a décrété que les cours de morale laïque n'étaient pas «neutres» (on ignorait que la morale laïque fut tendancieuse). De même, la laïcité est le bouc émissaire qu'ont choisi les religieux de tout bord pour stigmatiser un empêcheur commun d'évangéliser en rond.

Le débat sur l'éventuelle inscription de la laïcité dans la Constitution comme rempart aux intégrismes n'a fait évidemment que renforcer ce sentiment. Comment inscrire dans la Constitution une notion potentiellement tendancieuse et qui viserait à limiter le pouvoir des religions ? On assiste donc à des joutes verbales, parfois verbeuses, où l'important semble être de prononcer le moins possible le mot «laïcité». Bienvenue à la neutralité, vive l'impartialité, bravo le vivre ensemble ! Mais la laïcité, vous voulez rire ? La définition de la laïcité telle que circonscrite par Henri Bartholoméusen figure in extenso dans l'édito du précédent numéro d'*Espace de Libertés* (n°446). Elle est claire.

Cela étant, on changera difficilement les mentalités et les idées reçues déjà ancrées dans les certitudes profondes de chacun. Par contre, éduquer les générations montantes à la notion de laïcité, c'est possible et même nécessaire. Il est urgent de leur faire connaître la valeur des mots ; de leur expliquer que la laïcité est le système qui rend possible le régime des libertés. Et qui ne voudrait être libre ?

Faire mieux connaître la laïcité à la jeunesse, c'est aussi l'objectif de l'événement auquel le CAL la convie les 18 et 19 mars à l'ULB. Demain, donc. We Need Youth leur propose de venir s'instruire en s'amusant, avec la participation exceptionnelle du philosophe Vincent Cespedes, auteur de l'ouvrage *Oser la jeunesse*. Oserez-vous y amener la vôtre ?

¹ À (re)voir et (ré)écouter sur la chaîne YouTube du CLAV : www.youtube.com/user/CLAVbel.

L'avortement hors du Code pénal, maintenant!

À l'occasion de la Journée des droits des femmes, le CAL, le GACEHPA et le Conseil des femmes francophones de Belgique ont relancé leur revendication d'une sortie de l'avortement du Code pénal belge. Ce combat féministe historique –qui date du début des années 70– n'avait abouti qu'à une dé penalisation partielle en 1990, concession faite à l'époque aux antichoix. Près d'un demi-siècle plus tard, il est grand temps de sortir de la stigmatisation de l'avortement!

Pourquoi rouvrir ce dossier à l'occasion de la Journée des droits des femmes 2016? D'abord parce que l'avortement est non seulement un droit, comme le consacrent l'OMS et l'ONU, mais ensuite parce que c'est aussi un repère dans l'ensemble des droits des femmes célébrés le 8 mars. Lorsque l'accès à l'IVG est aisé, cela signifie que bon nombre de droits des femmes sont respectés; lorsqu'il est mis en péril ou décrié, cela démontre que les droits des femmes en général sont fragilisés.

Aujourd'hui, l'avortement reste considéré comme une faute. La preuve: très peu de femmes osent témoigner. Non parce qu'elles regrettent leur décision, mais par crainte du regard des autres et de la culpabilisation. «Imprévoyantes», «défaillantes», «irresponsables»: ces préjugés restent de mise dès que l'on aborde la sortie de l'IVG du Code pénal. Les femmes en abuseraient, n'auraient pas de «limites», etc. Les mouvements laïques et féministes refusent que l'on continue à considérer les femmes comme des citoyennes irresponsables qu'il faudrait surveiller!

La France a, l'an dernier, érigé l'IVG comme un droit. Le Luxembourg, dont la loi était sensiblement la même que la nôtre, a sorti l'IVG du Code pénal fin 2014. La Belgique, qui se distingue par ses lois progressistes en matière d'égalité, doit participer à cette évolution démocratique. Car en Europe, les entraves à l'IVG s'aggravent. Le cas de l'Espagne est une exception: la mobilisation de janvier 2014 a réussi à faire reculer le gouvernement, mais rien n'est acquis. En Pologne, le gouvernement veut interdire totalement l'avortement, alors que la loi y est déjà parmi les plus restrictives d'Europe, avec celles d'Irlande, de Malte et de Chypre. Le recours légal à l'IVG en Italie, en Grèce et dans les pays méditerranéens en général, est



contré par des médecins qui refusent de pratiquer un avortement (80 % en Italie!) et par des pressions sociales ou religieuses, y compris sur les politiques. En Hongrie, la nouvelle Constitution protège l'embryon dès la conception: malgré la loi de dé penalisation, impossible donc pour les femmes d'obtenir une IVG.

Sur le plan politique, plusieurs formations ont accepté d'en débattre et d'envisager une modification législative. Du côté néerlandophone, l'organisation représentative de la laïcité en Flandre, DeMens.nu, a rejoint le mouvement et compte mobiliser les partis flamands. Alors oui, donnons à l'Europe un signal fort. Au cœur de l'Europe, rejoignons les pays volontaristes en matière de droit des femmes! Disons non à la perpétuation de la stigmatisation des femmes et de l'avortement, non au Code pénal et oui à une loi de santé publique! (yk)

Twitter: #ivghorsducodepenal

Études athées: plus loin de toi mon dieu

Une nouvelle collection d'ouvrages est née: «Études athées». Sous la direction de Patrice Darteville, elle vient de publier son tout nouvel ouvrage, intitulé *L'athéisme dans le monde*. Et il s'agit bien d'un tour du monde de l'état de l'athéisme, chaque auteur s'adjugeant une région géopolitique. Après l'introduction de Patrice Darteville, Olivier Gillet dresse l'état des lieux en Europe orientale et du Sud-Est; toutefois, un chapitre spécifique est consacré à la Pologne par Jozef Laptos. Nicoletta Casano, que nos lecteurs connaissent, s'est penchée sur l'Italie, Jean-Pierre Bacot sur l'Amérique du Nord, Jean-Michel Brassart sur le Japon, Dominique Avon sur le monde musulman. Rien

sur l'Afrique et l'Amérique latine, mais peut-être est-ce prévu au sommaire du deuxième numéro attendu avec curiosité dans la suite de cette première parution prometteuse. (yk)

Patrice Darteville (dir.),
L'athéisme dans le monde,
Bruxelles, ABA, coll.
«Études athées», 2016,
124 pages. Prix: 12 euros.



Laissez-vous guider par Debray



Le titre de *Dictionnaire amoureux de la laïcité* étant déjà pris par Henri Pena-Ruiz, l'abécédaire proposé par Régis Debray et Didier Leschi a pris le titre de *La laïcité au quotidien. Guide pratique*. Un document fort didactique qui, s'il ne permet pas vraiment de retrouver son chemin dans les méandres d'une laïcité forcément plurielle, donne la possibilité de s'immerger dans la terminologie et une approche des concepts qui devrait plaire aux profanes. Avis aux professeurs... (yk)

Régis Debray et Didier Leschi, *La laïcité au quotidien. Guide pratique*, Paris, Gallimard, coll. «Folio», 2015, 154 pages. Prix: 7 euros

#WeNeedYouth2016 : un bain de jouvence

We need Youth 2016 est un événement organisé par le Centre d’Action Laïque les 18 et 19 mars : deux journées de rencontres de la jeunesse et de la laïcité. Deux journées inspirantes, motivantes pour l’avenir et l’engagement citoyen des jeunes générations. Deux journées de débats et d’animations festives avec un programme avant tout conçu pour, avec et par les jeunes. Avec un but : réaffirmer les capacités de la jeunesse à relever les défis contemporains, lui redonner confiance en même temps que lui faire confiance. En un mot : oser la jeunesse.

L’équipe organisatrice de #WeNeedYouth

Mais comment font ces jeunes, eux qui sont confrontés à la précarité, aux galères de tout ordre, aux difficultés pour se loger, accéder à un emploi à peu près stable et décent ? Comment font-ils face à l’arrogance des médias, aux préjugés de leurs aînés, aux tentatives d’infantilisation permanente à la sombre tentation de notre temps de vouloir casser rêves et utopies au nom d’une logique gestionnaire et utilitariste ?

Pour le philosophe Vincent Cespedes¹, notre société est en plein complexe de Kronos, ce dieu dévorant ses propres enfants. Nous, les vieux, n’écoutes pas assez les jeunes, ne leur faisons pas confiance et ne les respectons pas. Pire, nous les empêchons de s’épanouir, de rêver et les réduisons à être de la chair à marché en leur faisant croire qu’une vie réussie est une vie passée à la gagner. Nous les empêchons de participer pleinement à la vie sociale, économique et citoyenne en gardant jalousement nos places, nos emplois, nos responsabilités et nos prés carrés.

Jeune et pas compris

Les jeunes souffrent, tous les indicateurs le montrent, à l’instar du dernier baromètre Solidaris sur les jeunes de 18 à 30 ans : les jeunes sont «*désabusés, moroses, peu optimistes, en recherche de sens*». Il est donc urgent de renverser la vapeur : cesser de brider la jeunesse et de lui «faire la leçon», mais plutôt lui confier des responsabilités et libérer sa parole. Et l’écouter. Car une société qui n’écoute pas ses jeunes est vouée à se rabougrir et mourir.

Notre société utilitaire manque en effet cruellement d’autocritique : à nous d’ouvrir les vannes pour que celle-ci émerge. Notre génération doit permettre à la jeunesse de retrouver confiance, de libérer sa parole et ses désirs. Le mouvement laïque a toujours eu à cœur de transmettre la capacité d’exercer son esprit critique et son libre arbitre. C’est sur cette possibilité de désobéissance aux normes injustes que nous devrions précisément travailler avec les jeunes. Mais se reconne-

ter à notre jeunesse suppose d’adopter une position d’humilité : on a autant à apprendre d’eux qu’ eux ont à apprendre de nous ! À nous de leur permettre d’inventer de nouvelles formes de résistance pour qu’en retour, ils nous fournissent les armes que nous n’avons pas encore à opposer à la bêtise, au tout marchand, aux populismes et autres extrémismes. Le mouvement laïque a beaucoup à apprendre d’une jeunesse confrontée de plein fouet à des crises à répétition. Car si quelque chose caractérise et unifie la jeunesse, forcément hétérogène, c’est bien sa propension à la réactivité et à l’action – même teintée d’humour – même quand la maison brûle et que les pompiers tardent à arriver.

Nous avons besoin des jeunes, de leurs rêves et de leurs passions pour changer le monde. Un absolu besoin d’eux. Et il faut l’affirmer haut et fort : we need you, we need youth ! Car, aujourd’hui, qui leur dit «on a besoin de vous» à part l’extrême droite, les fondamentalistes religieux ou les marchands avides de jeunes consommateurs ?

Là où jeunesse et laïcité se rencontrent

L’ambition de #WeNeedYouth2016, c’est précisément de créer un espace ludique et enthousiasmant où peuvent se rencontrer et collaborer les générations, la laïcité et les jeunes, mais aussi les jeunes entre eux, organiser des échanges sereins, loin du conflit de générations stérile, où chacun peut apprendre de l’autre, et encourager talents et initiatives. C’est un moment imaginé pour libérer la parole des jeunes, et l’écoute des aînés. C’est viser, dans

l’espace urbain, le moment où la nouvelle génération non seulement régénère l’ancienne, mais prend aussi confiance en elle, s’affiche et s’engage.

#WeNeedYouth2016 est conçu par le Centre d’Action Laïque, ses sept régionales, mais aussi ses associations constitutives centrées sur l’éducation et l’accompagnement de la jeunesse. Sans oublier le concours actif des instances et cercles universitaires, de la commune d’Ixelles, des humanistes européens, jeunes en tête, et du monde associatif épris des valeurs laïques de liberté, d’égalité, de solidarité. Avec le partenariat festif des Solidarités qui y déroulera sa scène musicale, un tremplin pour jeunes talents.



#WeNeedYouth2016
Le printemps des
consciences
Vendredi 18 mars
dès 18h et samedi
19 mars 2016 dès
11h
À l’ULB sur le cam-
pus du Solbosch
www.weneedyouth.be

L’idée est de créer un événement capable d’établir un dialogue intergénérationnel, de poser un diagnostic de la situation des jeunes, d’aborder les difficultés qu’ils vivent, mais aussi de présenter les alternatives qu’ils développent, de permettre d’avoir un panorama des engagements possibles et de ce que propose le mouvement laïque. L’accès y est entièrement libre et gratuit.

Au programme

On pourra participer, s’exprimer dans l’un des nombreux débats et ateliers, réfléchir avec des spectacles et animations interactives, s’engager et s’inspirer des démonstrations et présentations d’initiatives portées par des jeunes. On y verra entre autres des activités en démonstration comme la wasserette mobile d’Orange Sky destinée à offrir une laverie mobile aux plus précarisés, ou des potagers solidaires, créateurs de

¹ Auteur de *Oser la jeunesse*, Paris, Flammarion, 2015, 137 p.

lien social et d'aventures botaniques dans l'espace urbain. On discutera, de manière décomplexée, déprohibition au Cannabis Talking Club, genre et combats LGBT à la Maison Arc-en-ciel. On y traitera de questions relevant des valeurs et combats laïques: les galères et les solidarités des jeunes, les questions du rapport de la jeunesse à l'égalité de classes, genres et cultures, aux libertés, à la justice, à la citoyenneté, aux assuétudes, à l'école, à l'Europe, à l'exclusion ou à la violence, et au difficile exercice de la démocratie, notamment dans les divers ateliers, débats en radio ou vidéo, animations innovantes et performances qui se dérouleront tout au long de ces deux jours.

On retrouvera lors de la soirée de rencontre inaugurale «Oser la jeunesse»



Vincent Cespedes, grand témoin de l'événement, et de nombreux intervenants, jeunes et moins jeunes, discutant de ce que signifie être jeune en 2016, mais aussi ce que la laïcité et la jeunesse ont à s'apporter mutuellement. On jouera sérieusement à un jeu de rôle urbain et interactif à l'échelle du campus, un *serious game* où on peut se mettre dans la peau de survivants à la fin du monde tel que nous le connaissons, désireux de reconstruire collectivement une société plus juste et d'éviter les erreurs passées. Cette activité phare sera au cœur de #WeNeedYouth2016 dont elle utilisera le site comme décor, avec les valeurs laïques comme référentiel. Ce jeu collectif et coopératif est donc axé sur les comportements citoyens, le vivre ensemble solidaire et les choix moraux. Son but, susciter débat et questionnements tout en se prenant au jeu du scénario-fiction prospectif sinon futuriste.

Des animations plus festives seront également de la partie: fanfare fantaisiste et déambulations envoieront le plateau, showcases et performances ponctueront ces deux jours. Un grand concert organisé en partenariat avec Les Solidarités clôturera le festival le samedi soir, où se produiront de jeunes espoirs de la scène belge tandis que Mochelan et La Chiva Gantiva nous offriront leur set pour terminer la soirée.

Deux jours d'échanges tous azimuts pour susciter un nouveau printemps des consciences et réinventer le monde. Où prendre un réel bain de jouvence, pour les plus âgés d'entre nous. Et, en ce qui concerne les plus jeunes, prendre la parole, sinon le pouvoir.

L'école, fabrique à terroristes ?

L'islam est mis sous pression de tous côtés. Pas un jour ne passe sans qu'on ne lui demande de faire son aggiornamento. François Durpaire et Béatrice Mabilon-Bonfils estiment pourtant que c'est à l'école qu'il faut d'abord demander des comptes.

Par Achille Verne
Journaliste

En janvier dernier, des tensions au sein de l'Exécutif des musulmans ont conduit *Le Soir* à prôner à travers la réforme de cet organe l'avènement d'un islam belge. Quelques jours plus tard, c'était autour du nouveau primat de Belgique Jozef de Kesel de se prononcer en faveur d'un Vatican II de l'islam: «*Oui peut-être!* répondait-il au quotidien de la rue Royale. *Évidemment l'islam n'est pas organisé comme l'Église catholique, c'est donc plus difficile, d'autant qu'il y règne une plus grande diversité. Par ailleurs, ce n'est pas qu'un problème religieux, mais aussi et surtout un problème politique, avec notamment l'opposition entre chiites et sunnites*». Bon stratège, l'archevêque de Malines-Bruxelles ajoutait: «*C'est très important qu'il y ait un christianisme vital. Sinon, il est possible que l'islam prenne la place.*»

La radicalisation de certains jeunes et le djihadisme de type terroriste qui en constitue l'expression la plus violente ont relancé le vieux débat de la place de l'islam dans la société occidentale ainsi que celui de la responsabilité collective des musulmans face aux agissements d'une minorité d'entre eux. Pour cet observateur, «*c'est une bonne chose dans la mesure où il importe de ne pas laisser le débat entre les mains des Marine Le Pen, Robert Ménard et autre Éric Zemmour, sachant que le conflit fait, pour eux, partie de la solution*». D'où l'importance d'écouter un Malek Chebel, promoteur d'un islam français dont les balises permettraient une adéquation consentie aux valeurs occidentales, le tout dans le respect des identités.

Ce chemin n'est pas une autoroute que tout le monde emprunte. La preuve avec *Fatima bien moins notée que Marianne*¹: dans cet ouvrage, les sociologues François Durpaire et Béatrice Mabilon-Bonfils se demandent si l'école française ne fait pas preuve de racisme envers les musulmans au terme d'une logique qui les désavantage systématiquement. «*Non, le racisme antimusulman n'est pas une invention de sociologue, mais bien une réalité empiriquement repérable*», résume le *Huffington Post* dans sa recension de l'ouvrage.

Sous-catégories culturelles

Paru un an après les attentats de *Charlie Hebdo* (et deux mois après ceux des terrasses parisiennes et du Stade de France), *Fatima bien moins notée que Marianne* était fatalement appelée à faire grand bruit de par son propos. Car ses auteurs ne pointent pas du doigt les dérives d'un certain islam, la déshérence socio-économique et le relâchement des liens familiaux qui ont pu conduire les fils de l'immigration arabo-musulmane au terrorisme, mais bien l'école et sa capacité à créer des sous-catégories socioculturelles où il faudrait, à les entendre, ranger les musulmans. L'automne dernier, le ministre de l'Économie Emmanuel Macron n'avait-il pas, lui aussi, pointé la responsabilité française dans la prospérité du djihadisme: «*Ces trente dernières années, la République a perdu le lien charnel, le lien citoyen, avec une partie de sa population.*»

D'où un ressentiment que l'on a pu observer aussi dans certaines écoles bruxelloises quand, au lendemain de *Charlie Hebdo*, des adolescents ont refusé mordicus d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes au motif que les caricatures insultaient le prophète. Un récent tour de table avec des «jeunes des quartiers» de Molenbeek nous a appris à quel point la haine de la société belge peut être vivace. En dépit du nombre impressionnant d'associations et de moyens qui leur sont dédiés, le sentiment d'être rangé une fois pour toutes dans une citoyenneté de troisième ordre est bien présent. Le délit de sale gueule, le chômage, l'exclusion, la révolte... tout cela serait d'abord la faute de l'école.

Le délit de sale gueule, le chômage, l'exclusion, la révolte... tout cela serait d'abord la faute de l'école.

François Durpaire et Béatrice Mabilon-Bonfils se rallient aux mêmes thèses victimaires. «*Sous couvert d'universalisme et de laïcité, une logique d'assimilation met au pas les différences portées par les jeunes issus de l'immigration. C'est toujours sous l'angle d'un problème posé par l'islam en France que l'on s'interroge, et non sous l'angle d'une incapacité de la République française à penser les mutations du vivre ensemble*», résume très bien le Huff en rappelant que la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, a elle-même pointé l'incapacité de l'école à transmettre les valeurs de la République au lendemain de Charlie. Durpaire et Mabilon-Bonfils l'ont prise au mot en se basant sur un certain nombre d'enquêtes et de recherches scientifiques qui démontrent que, trop souvent, manuels scolaires et enseignants confondent islam et islamisme. L'islam serait vu comme la menace identitaire par excellence, le point de départ d'une «guerre des civilisations» qui doit conduire à la mort de l'Occident (chrétien).

Pour rattraper ce glissement, les auteurs proposent une «*laïcité d'inclusion*» mise au service de l'école qui se muerait ainsi en un fabuleux instrument d'intégration. Cette laïcité, ils la



L'électrochoc de l'attentat à Charlie Hebdo n'est pas près de cesser ses effets...

veulent «*bienveillante*» et non «*policière*», dans une référence évidente à la refonte des législations observées un peu partout en Europe occidentale, dont en Belgique. Des nouvelles lois qui sacrifient une part des libertés individuelles sur l'autel de la sécurité collective.

Non à l'histoire du bon plaisir

La thèse de François Durpaire et Béatrice Mabilon-Bonfils n'a pas que des partisans, c'est le moins que l'on puisse écrire. Dans *Le Point*, l'essayiste Jean-Paul Brighelli incendie leur ouvrage en dénonçant une volonté de réécrire le passé au motif d'apaiser les tensions («*L'enseignement de l'histoire n'a pas été conçu pour faire plaisir aux uns et aux autres*») et de tordre la laïcité pour mieux coller aux méandres du

temps: «*Non seulement il ne faut pas faire une "place spécifique" à l'islam (ni à aucune religion, ou alors nous nous renions en tant que République laïque), mais il faut très sérieusement appliquer la lettre de la loi de 1905, et restreindre les manifestations religieuses, quelles qu'elles soient, au domaine privé.*» Brighelli, volontiers qualifié de «réac» par ses contemporains et dont l'intransigeance est à l'aune du titre de son article dans *Le Point* («*Les nouveaux révisionnistes*»), ajoute: «*Je dis cela dans l'intérêt même de l'islam, auquel je ne veux ni mal ni bien: les musulmans non fondamentalistes (et ils sont majoritaires) devraient étudier l'histoire, et comprendre que toute prétention exagérée à augmenter les positions religieuses entraîne un jour ou l'autre une révocation de l'édit de Nantes, et ce qui s'en suivit*».

1 François Durpaire et Béatrice Mabilon-Bonfils, *Fatima bien moins notée que Marianne*, Paris, Éditions de l'Aube, 2016, 144 p.

En Belgique francophone aussi, une telle réflexion mérite considération alors qu'un cours de citoyenneté est annoncé dans les écoles officielles, un cours qui donnera une certaine place à l'enseignement de l'histoire des religions. Comment sera-t-il articulé s'agissant de l'islam ? Quelle sera la formation de ceux qui seront chargés de le prodiguer ? Les manuels d'histoire opteront-ils pour une dimension militaire, socio-économique, religieuse ou culturelle ? Tout cela reste à ébaucher. L'essentiel, estime ce chercheur, est qu' »au bout du compte, les jeunes acquièrent un esprit critique ». Soit la capacité de comprendre qu'il n'y a ni bons ni mauvais, mais simplement une propension chez chaque homme à défendre ses intérêts. Godefroid de Bouillon n'était pas un ange et s'il parvint à prendre Jérusalem, à

porter le titre de seigneur du Saint-Sépulcre, c'est aussi parce qu'il avait des ambitions propres.

Après tout, comme le font François Durpaire et Béatrice Mabilon-Bonfils, il n'est pas interdit de se poser la question de savoir si s'appréhender sur la victoire de Charles Martel à Poitiers ne contribue pas treize siècles plus tard à la défaite du vivre ensemble entre descendants des Francs et des « Sarrazins ». Les faits restant les faits, il faut que « *l'histoire ainsi tissée ait une ambition holistique, son but ultime consistant à raconter en parfaite impartialité l'aventure de toute l'humanité* », conclut notre chercheur. 



Le mémorial de la bataille de Poitiers souillé de croix celtes et de graffitis d'extrême droite (2014). © Guillaume Souvant/AFP

Les MENA, entre urgence et long terme

Le terme générique et technique MENA est supposé représenter les réalités et les parcours divers des mineurs étrangers non accompagnés. Terme (trop) abstrait pour correspondre au vécu réel de ces enfants qui ont la particularité d'être mineurs, de se retrouver sans parent ou tuteur, en dehors de leur pays d'origine et d'avoir souvent vécu un long parcours (violent) de migration et d'exil. Terme juridique aussi, supposé rappeler à toutes nos autorités et institutions qu'ils ont besoin d'être protégés, représentés légalement et accompagnés.

Par Katja Fournier
Coordinatrice de la Plate-forme Mineurs en Exil

Trois mille nonante-neuf, c'est le nombre d'enfants seuls qui ont introduit une demande d'asile en 2015 en Belgique. Un nombre jamais atteint dans l'histoire belge. Ils viennent principalement d'Afghanistan, de Syrie, d'Irak, de Somalie et de Guinée. Ils fuient l'enrôlement militaire, les bombes, les mutilations génitales et bien d'autres traitements inhumains. Cinq mille quarante-sept, c'est le nombre des nouvelles arrivées de MENA, tous statuts confondus, en 2015¹. À titre de comparaison, il y avait eu 1 732 nouvelles arrivées de MENA en 2014. Ceux qui font des demandes d'asile fuient d'autres réalités : les violences familiales (physiques et sexuelles), la vie de la rue... tandis que certains arrivent via des réseaux de traite des êtres humains².

La reconnaissance, et après ?

Les MENA qui font une demande d'asile ont des taux de reconnaissance élevés : 69% en moyenne se voient accorder l'asile, et ce chiffre grimpe à 93% pour certaines nationalités, comme les Syriens³. Les persécutions subies par ces enfants sont donc connues et reconnues. Les MENA qui arrivent aujourd'hui présentent des profils de vulnérabilité extrême. Ils arrivent de plus en plus jeunes. On assiste à une augmentation des MENA de moins de 12 ans et surtout des 12 à 14 ans. On constate également une progression importante des MENA présentant des traumatismes multiples. Nombre d'entre eux ont connu des violences extrêmes dans leurs pays d'origine mais également en cours de route. Plusieurs ont été exploités, mal-

1 Chiffres du Service des tutelles.

2 La traite des êtres humains est définie comme étant « *le fait de recruter, transporter, héberger ou accueillir une personne, de passer ou de transférer le contrôle exercé sur elle dans un but d'exploitation* ».

3 Commissariat général aux réfugiés et apatrides.



© Jörg Carstensen/DPA

Des MENA en provenance de Syrie jouent dans le « Child Friendly Space » de l'aéroport de Berlin-Tempelhof, le 26 janvier 2016. Et après ?

traités et/ou ont perdu des membres de leur famille au cours de leur parcours migratoire. Selon les estimations des experts de première ligne, 22% des MENA sont diagnostiqués comme porteurs de «vulnérabilités spécifiques»⁴ dans les premières semaines suivant leur arrivée.

Les besoins de protection n'ont jamais été aussi aigus et les défis jamais aussi multiples et complexes. La difficulté ne vient pas tant de notre législation, qui prévoit déjà beaucoup de garanties, que de l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour s'assurer que le futur de ces enfants soit aussi important que celui de n'importe quel autre enfant. Certes, l'arrivée d'un tel nombre de mineurs n'était pas entièrement prévisible. Il importe néanmoins d'être très attentif à ce qu'une crise conjoncturelle et imprévue ne devienne pas une crise

structurelle intégrant des pratiques dommageables pour ces enfants dans leur quotidien ou dans la législation.

Éviter la rue

Pour un mineur non accompagné, l'accueil est un droit inconditionnel. C'est le lieu (en principe) où un jeune va pouvoir réapprendre à dormir dans un lit et à se sentir en sécurité. Le lieu où il va découvrir les habitudes de ce nouveau pays dans lequel il est arrivé et commencer à y tisser des liens. C'est aussi le lieu où il va pouvoir accéder aux soins (physiques et de santé mentale) et où il va tenter de comprendre les procédures administratives (de séjour et autres) qui l'attendent. Or, il y a un manque de places spécifiques et adaptées aux besoins des MENA à tous les niveaux: au fédéral (Fedasil), dans les communautés (aide à la

jeunesse/jongerenwelzijn), au niveau des initiatives locales d'accueil gérées par les CPAS et sur le marché du logement privé (pour les MENA vivant en autonomie). Pour pouvoir accueillir tous ces enfants, les autorités belges devront créer 2000 places dans les mois qui viennent. Si aucune place n'est créée, les MENA se verront contraints de vivre dans la rue, dans le dénuement le plus complet ou dans des lieux d'accueil pour adultes absolument inadaptés à leurs besoins (ce qui est déjà le cas).

Sans parent(s), il faut que ces jeunes aient une personne qui puisse les représenter légalement et agir en tant que fil rouge au cours de leur parcours en Belgique. Cette personne fondamentale est le tuteur. Le tuteur sera présent lors de toutes les procédures, s'assurera que le mineur a accès à une scolarité, aux soins nécessaires, à un avocat... Or 900

MENA attendent toujours la désignation de leur tuteur. Les délais moyens pour la désignation d'un tuteur sont actuellement de 3 mois. Autant de mois où toutes les procédures (et certains droits) sont en suspens. Plus le jeune s'approche de la majorité, moins il aura la chance d'être accompagné par un tuteur. Pour couronner le tout, on constate un manque flagrant d'interprètes (acteurs fondamentaux pour assurer la communication et la qualité du déroulement des procédures) et de psychologues (d'autant plus nécessaires vu les profils très fragilisés des jeunes arrivant actuellement). Tout l'accompagnement et la protection des MENA sont mis en danger. Ceci aura d'énormes répercussions sur tout leur parcours, leur intégration dans notre société et, finalement, sur la société que nous souhaitons construire ensemble. ♦



© DR SOS-Village Enfants

Une jeunesse sur de bons rails si on la prend par la main.

18 Brésil : état d'urgence pour l'avortement

21 Stratégie du chaos au Burundi

24 Liban : naissance d'une génération laïque



Brésil : état d'urgence pour l'avortement

Depuis l'apparition du virus Zika, elles sont encore plus nombreuses au Brésil, ces femmes enceintes et infectées, à devoir interrompre volontairement leur grossesse dans la clandestinité. L'avortement y reste un tabou et l'influence de l'Église continue d'y être forte.

Par Pierre Jassogne
Journaliste

Si le pays est au centre de l'alerte sanitaire mondiale décrétée par l'OMS, l'interruption volontaire de grossesse reste, elle, sous influence des Églises catholiques et évangéliques : interdite, sauf en cas de viol, de mise en danger de la mère, et depuis une décision de la Cour suprême rendue en 2012, en cas d'anencéphalie (absence de cerveau), une malformation condamnant les nouveau-nés à ne survivre que quelques minutes après l'accouchement. Une femme qui outrepasse cette interdiction risque jusqu'à quatre ans de prison, et au regard de la très stricte loi brésilienne sur l'IVG, la microcéphalie, transmise par le virus Zika, ne justifie pas d'avortement.

Zika relance le débat

Pourtant, avec plus de 400 bébés nés avec cette malformation depuis octobre et près de 3800 autres cas suspects associés à ce virus, le Brésil s'interroge et le débat sur l'IVG a été relancé dans le plus grand pays catholique du monde. La Cour suprême a été saisie par un groupe de militantes,

d'avocats et de médecins pour autoriser l'avortement en cas d'infection. «Comment obliger une femme à avoir un enfant lourdement handicapé en raison d'un facteur qui est complètement hors de contrôle ? C'est inhumain», affirme le docteur Thomaz Gollop, membre de ce groupe, interrogé par l'AFP. «C'est une bonne occasion d'ouvrir le débat sur les questions négligées que sont la sexualité et les soins concernant la reproduction. C'est aussi le moment d'aborder le sujet des discriminations au travers des lois qui criminalisent l'IVG et qui mettent la vie de femmes en danger», estime, pour sa part, Maria Beatriz Galli de l'ONG pro-avortement IPAS. «La population ne dispose pas d'information claire et générale sur cette maladie, sur la prévention, les conséquences, le diagnostic et les recours possibles», s'inquiète-t-elle encore.

L'avortement, un «marché parallèle»

Selon des estimations de l'OMS, près d'une femme meurt tous les deux jours au Brésil des suites d'une

IVG réalisée dans des conditions déplorables. L'interruption volontaire de grossesse est d'ailleurs la cinquième cause de mortalité chez les Brésiliennes. Mais pressées par de puissants lobbies catholiques et évangéliques, les autorités continuent de fermer les yeux sur ce marché parallèle. «Les femmes prennent d'énormes risques pour avorter», rappelle Debora Diniz, anthropologue à l'institut de bioéthique ANIS. D'autres chiffres, tout aussi terribles, évoquent qu'un million de Brésiliennes avorteraient dans l'illégalité chaque année. «Avec l'épidémie de Zika, ces chiffres vont inévitablement augmenter», s'alarme-t-elle. «Ne pas légaliser l'avortement en cas de microcéphalie, c'est prendre le risque d'un vrai drame sanitaire. Les plus riches ont la possibilité d'interrompre leur grossesse en toute sécurité dans les cliniques huppées pour un montant de 10 à 15 000 réaux brésiliens (de 2 250 à 3 400 euros), mais les plus démunies mettront leur vie entre les mains d'une tricoteuse.»

La vie, à n'importe quel prix ?

Le ministère de la Santé s'est quant à lui contenté de rappeler la loi et les trois seuls cas dans lesquels l'avortement est autorisé au Brésil, tout en masquant la gestion désastreuse de l'épidémie. Il s'apprête seulement à distribuer des produits antimoustiques aux populations les plus à risques. Avec l'expansion du virus au Brésil, comme dans le reste de l'Amérique latine, l'ONU a pourtant appelé à faciliter l'accès des femmes à la contraception et à l'avortement.



Dans une favela de Rio, cette jeune femme enceinte de six mois présente des symptômes du Zika. Que peut-elle faire ?

Sans succès jusqu'ici, malgré l'appel lancé par le haut-commissaire Zeid Ra'ad Al Hussein qui a enjoint le gouvernement brésilien à s'assurer que les populations aient accès «à des services et des informations de qualité sur la santé et la reproduction, sans discrimination», incluant «le droit à la contraception, aux soins maternels et à l'avortement dans un environnement sécurisé».

Mais de leur côté, les évêques brésiliens estimaient, dans un communiqué du 4 février, que l'état d'urgence sanitaire décrété par l'ONU

ne «*justifie pas de préconiser l'avortement en cas de microcéphalie*». La conférence épiscopale brésilienne pointait du doigt les actions de «*certaines groupes*» qui montraient, selon elle, un «*manque total de respect pour le don de la vie*». Et le 10 février, le pape s'est contenté de déclarer qu'«*éviter une grossesse n'est pas un mal absolu*», tout en rappelant que «*l'avortement est un crime*».

Or, ces positions ne devraient pas empêcher les Brésiliennes d'avoir recours à des méthodes contraceptives ou abortives, estime le sociologue et historien spécialiste de l'Amérique latine Jean-Pierre Bastian, dans un entretien sur RFI. «*Il y a toujours une distance entre la doctrine de l'Église et les catholiques eux-mêmes, qui ne suivent pas forcément ses recommandations. Même s'il y a un profond respect de cette vie, il n'y a pas de doute, elles vont utiliser la contraception au plus vite, au vu de la dangerosité du virus*». Une analyse qui vient confirmer un récent sondage selon lequel 93 % de Brésiliens de confession catholique soutiennent notamment l'usage de contraceptifs. Quant à l'avortement, pas un mot...

Quand l'Église décide pour les femmes

Reste que l'influence de l'Église sur les questions de société et de politiques publiques est encore toujours très forte au Brésil, à l'instar de l'ensemble de l'Amérique latine où l'on compte 40 % de la population catholique mondiale. En 2014,

Un million de Brésiliennes avorteraient dans l'illégalité chaque année.

une tentative d'assouplissement de la loi sur l'avortement n'aura ainsi duré qu'une semaine à peine, après avoir suscité une levée de boucliers dans les rangs des conservateurs et de l'Église. L'arrêté en question stipulait que tous les hôpitaux publics brésiliens composés d'un service de gynécologie devaient pouvoir proposer une interruption de grossesse aux femmes qui le souhaitent et qui répondent aux conditions très strictes de l'avortement légal au Brésil. Il s'agissait de mettre en place un meilleur contrôle et une certaine réglementation des femmes concernées et de donner des moyens financiers au bon déroulement de ces avortements. On comptait à peine 1600 avortements légaux en 2014 et seuls 65 hôpitaux étaient habilités à pratiquer des avortements pour l'ensemble du pays. Autant d'éléments qui prouvent que le chemin de la légalisation sera encore long à atteindre dans ce pays où le droit des femmes à disposer de leur corps reste tabou... 

Stratégie du chaos au Burundi

Voilà près d'un an que le Burundi est plongé dans une grave crise politique et sécuritaire, attisant les craintes d'une reprise de la guerre ethnique qui a ensanglanté le pays pendant la majeure partie de son histoire postcoloniale. Or, les causes profondes de la crise actuelle sont à chercher dans la dangereuse fuite en avant d'un pouvoir burundais affaibli et isolé, susceptible d'avoir des répercussions dans l'ensemble de la région.

Par Laetitia Tran Ngoc
Chercheuse en relations internationales

Depuis le début, en avril 2015, du mouvement de contestation s'opposant à la volonté du président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat, ce qui n'était qu'une crise politique s'est mué en un affrontement armé entre une opposition radicalisée et un régime de plus en plus répressif. Dès les premiers mois des manifestations, des figures de l'opposition et de la société civile ont été éliminées, tandis que le gouvernement contraignait les médias indépendants au silence et mobilisait les *Imbonerakure* («Ceux qui voient loin»), milice de jeunes gens au service du pouvoir, pour harceler les civils à travers le pays. Après la réélection de Pierre Nkurunziza en juillet 2015, les violences –qui ont déjà fait 400 morts et 200 000 déplacés– se sont intensifiées.

Le 11 décembre, l'attaque de trois camps militaires de la capitale burundaise par des groupes armés a fait une centaine de morts. Les jours suivants, des opérations des forces loyalistes ont causé la mort de plus de 200 personnes dans des

violences aveugles ciblant les «bastions de protestation» de Bujumbura. Bien que la contestation use aussi de violence –des armes circulent dans les quartiers et des proches du régime ont été assassinés–, la réponse gouvernementale est sans commune mesure: à Bujumbura presque quotidiennement, des cadavres sont retrouvés dans les rues.

Manipulations au nom de l'ethnie

Radicalisé, le régime a commencé à instrumentaliser le facteur ethnique, qu'il sait fortement mobilisateur, pour éluder sa responsabilité dans la situation. Le président du Sénat Révérien Ndikuriyo a ainsi parlé de «*pulvériser*» les quartiers occupés par les opposants dans la capitale et menacé de faire «*travailler*» les policiers, l'expression même employée en 1994 par les milices génocidaires du Rwanda voisin.

Plus inquiétant encore le Burundi a récemment accusé le Rwanda d'abriter et de former des rebelles, et a affirmé que

l'Union européenne, qui avait gelé les avoirs de quatre proches du pouvoir, ne visait «*qu'une ethnie en particulier*» dans ses sanctions. Or ces accusations ne sont pas anodines: en accusant le Rwanda d'être à l'origine de la déstabilisation avec la bénédiction des pays occidentaux, la rhétorique gouvernementale reprend la théorie d'un «axe américano-tutsi» selon laquelle les Tutsi, aidés par les États-Unis, viseraient à prendre le contrôle de l'Afrique centrale pour y créer un empire.

Il serait pourtant faux d'effectuer une lecture ethnique de la situation. L'opposition au président Nkurunziza n'est pas exclusivement tutsie, tant s'en faut. Les principaux instigateurs du putsch de mai 2015 sont principalement des Hutu hauts cadres du parti présidentiel, dont le général Godefroid Niyombare, ancien chef d'état-major de l'armée et des renseignements. En outre, les Forces nationales de libération (FNL), parti issu d'une ancienne rébellion hutue, se sont rapidement placées dans l'opposition. Les causes de la violence dépassent en effet la question électorale de 2015.

Les causes de l'embrasement

Au centre de la crise se trouve notamment la légitimité politique contestée du gouvernement: les deux mandats du président ont en effet été marqués par des disparitions d'opposants et une fermeture progressive de l'espace public, tandis que l'enrichissement d'une minorité à travers un système clientéliste a accentué le désir de changement d'un pouvoir jugé népotique et autoritaire au sein d'une population frustrée.

Cependant, cette situation prévalait déjà lors des élections de 2010 et ne permet pas d'expliquer à elle seule l'ampleur de la crise. En réalité, le coup de force n'est donc pas venu de la rue, dont la mobilisation n'était pas structurée et relativement limitée, ni des forces armées, mais de l'enceinte même du pouvoir: le président s'est montré incapable de fédérer son parti autour de sa candidature, dont l'annonce fut très tôt suivie de la défection des principaux membres de l'appareil du parti, tels que le président de l'Assemblée nationale ou l'un de ses vice-présidents. Le CNDD-FDD, parti des ex-rebelles hutus du Conseil national pour la démocratie-Forces de défense de la démocratie, domine seul la vie politique burundaise depuis au pouvoir par les urnes et le processus de paix en 2005. Face à d'autres partis peinant à exister, le parti aurait aisément pu conserver le pouvoir si un autre candidat s'était présenté, le CNDD-FDD jouissant d'une popularité certaine, en particulier auprès de la population paysanne, à qui il a offert la gratuité de l'enseignement primaire et l'exonération de certains frais médicaux.

Actuellement, le président privilégie une logique du court terme visant à écraser la contestation populaire et à empêcher toute force armée de gagner en importance, tout en préservant la situation suffisamment longtemps pour faire de son maintien au pouvoir un fait accompli. Un jeu dangereux qui pourrait gravement déstabiliser l'ensemble de la région des grands lacs, où les groupes armés pullulent et pourraient être mobilisés par les différents acteurs de la crise.

Scénarios de sortie de crise

Il existe peu de pistes de solution concrètes à la crise burundaise. Depuis avril 2015, les initiatives internationales se suivent sans succès. Jusqu'à présent, ni les sanctions brandies par les USA et l'Union européenne, ni la médiation des pays de la région n'ont pu mettre fin à l'escalade de la violence. Plus récemment, le président Nkurunziza a opposé une fin de non-recevoir catégorique à la proposition d'envoi d'une force d'interposition de 5 000 hommes de l'Union africaine dans son pays pour arrêter les tueries et engager le dialogue. Les positions semblent irréconciliables entre d'un côté le pouvoir qui refuse toute perspective de dialogue avec ses opposants en exil, traités indistinctement de «*terroristes*» et de «*putschistes*» et le CNA-RED, plateforme de l'opposition, qui lui refuse tout maintien au pouvoir de Nkurunziza.

La meilleure option consisterait pourtant en la mise en place d'un gouvernement d'union nationale. Pour l'heure, l'opposition demeure une alternative peu crédible, consistant en une nébuleuse aux contours encore imprécis. Il est impossible de connaître avec précision le nombre des groupes armés opposés au gouvernement: on sait ainsi que les plus connues de ces dernières, les Forces républicaines du Burundi (Forebu), sont constituées de soldats et policiers qui ont déserté de l'armée et de la police et la RED-Tabara très active, à Bujumbura et qui compte dans ses rangs de nombreux jeunes issus de la contestation, mais leur vision pour l'avenir du pays

se limite à chasser Nkurunziza du pouvoir. De plus, le président bénéficie encore d'un certain soutien au sein de l'armée et de son électorat, comme l'a prouvé l'échec du putsch de mai 2015, et le chasser du pouvoir n'est pas une option acceptable pour une partie de la population. À moyen terme, la situation économique épouvantable du pays pourrait se révéler salutaire: coupé de l'aide internationale, le régime n'a réussi à survivre qu'en rackettant les banques, les hommes d'affaires, les quelques sociétés qui fonctionnaient encore. Sans ressources pour s'assurer le soutien de sa milice et de l'armée, le président pourrait éventuellement être poussé vers une solution négociée.

Malgré tout, le temps presse. De plus, même si la population a démontré depuis avril son rejet de l'ethnicisme, la montée en puissance de la violence menace d'effacer les acquis des années de paix en offrant une opportunité aux extrémistes de tous bords. Dans ce pays où les plaies de la guerre civile sont encore béantes, ce contexte de violence généralisée risque de réveiller le passé, à l'instar des «orphelins du génocide» – ces hommes et ces femmes qui, gardant le souvenir vivace des horreurs infligées à leurs familles constituèrent en 1972 un formidable instrument de violence dans les campagnes. En fin de compte, le scénario du pire serait celui de l'attentisme et du laisser-faire, car faute d'issue pacifique à la crise, les Burundais pourraient décider de s'auto-défendre, ce qui ouvrirait un grand boulevard à une guerre civile... 

Liban : naissance d'une génération laïque¹

Ils sont laïques. Ils sont multiconfessionnels. Ils veulent changer le Liban. Engagés dans le mouvement des «déchets», ils sont descendus par milliers dans les rues en août dernier. Leur slogan: «Vous puez!» Rencontre.

Par Frédéric Martel
Journaliste (à Beyrouth)

Assis à la terrasse d'un café du quartier chrétien de Gemayzeh, à Beyrouth, Assad Thebian utilise son smartphone constamment, tout en discutant. À force d'avoir updaté son statut Facebook, ces dernières semaines, il a épuisé son crédit. Mais la révolution est à ce prix! «*Je ne suis pas marxiste, je suis laïque*», explique pour sa part Abbas Saad. «*Je crois en la démocratie, à la justice sociale et surtout en la laïcité. On me définit comme libéral, disons de gauche libérale.*» Si Abbas Saad est chiite et Assad Thebian druze, tous les deux n'accordent guère d'importance à leur confession: ils sont avant tout Libanais et laïques. Une nouvelle génération politique vient de naître.

La crise des «déchets»

L'été dernier, avant tout le monde, Assad Thebian, 27 ans, et Abbas Saad, 21 ans, se sont mobilisés. Ils ont créé une page Facebook² [puis un site web³], ont posté des vidéos sur YouTube, et ils sont descendus dans les rues pour dénoncer l'incurie des pouvoirs publics au Liban. Ils n'étaient que quelques

dizaines au départ, rejoints ensuite par des centaines de milliers de personnes.

Assad Thebian est le cofondateur du collectif You Stink –littéralement «Vous puez». Abbas Saad est le président du Club laïque à l'Université américaine de Beyrouth (AUB). Avec d'autres, ils veulent changer le Liban. «*On était seuls au départ. On n'est ni de gauche, ni de droite, on est des citoyens qui veulent régler les problèmes des ordures, des pannes d'électricité, des coupures d'eau incessantes*», explique Assad Thebian.

Le symptôme d'un pays corrompu

Le mouvement des «déchets» a commencé sur la question des ordures qui s'amassaient dans les rues de Beyrouth. Lancé par des collectifs indépendants, jeunes et étudiants, il s'inscrivait dans une revendication unique: régler le problème des déchets. «*Les gens ont été choqués: les poubelles s'accumulaient devant leurs maisons. Ils se sont mobilisés. Mais, en fait, c'est un symptôme de tous les dysfonctionnements du Liban. Cela révèle la corruption généralisée du pays et de sa classe politique*», résume

Thebian. Ensuite, la contestation s'est généralisée pour critiquer le système politique confessionnel libanais dans son ensemble. De l'attribution pipée des marchés publics à la vacance de la présidence de la République et du Parlement, du système politique confessionnel paralysé aux scandales environnementaux, tous les maux du Liban sont apparus au grand jour. Et ça «pue»!

«L'embryon d'un mouvement citoyen»

Qui sont ces manifestants descendus par milliers dans les rues de Beyrouth et de la plupart des grandes villes du Liban, à plusieurs reprises pendant le mois d'août? «*Ils sont laïques et très jeunes. Ils appartiennent plutôt aux classes moyennes et ne se positionnent pas par rapport à leur confession religieuse. C'est un mouvement avec des revendications politiques sans parti politique, sans étiquette politique. Et surtout, ils ont su trouver un slogan intelligent. Car en disant "You Stink", les étudiants dénoncent les rues qui puent mais ils disent aussi: "Vous, politiciens, vous puez!"*», analyse le chercheur et juriste Ali Mourad, interrogé dans un café de la rue Hamra, à Beyrouth Ouest.

«*C'est un mouvement hétérogène, très marqué par les droits sociaux et les droits de l'homme*», m'explique Kamal Hamdan, un économiste proche de la sensibilité communiste. «*C'est l'embryon d'un mouvement citoyen*», analyse pour sa part Pierre Abi-Saab, le rédacteur en chef du journal *Al Akbar* –un chrétien maronite proche de la «résistance» et du Hezbollah. À l'opposé du spectre politique, Hanin Ghaddar, la rédactrice



Manifestation de soutien au mouvement You Stink à New York le 29 août dernier.

en chef du site laïque Now Lebanon, reconnaît que «c'est une mobilisation de gauche», dans l'esprit de contestation et de rébellion qui rappelle les mouvements de type «Occupy».

Tentatives de récupération

Les collectifs initiaux, jeunes et étudiants, ont été rejoints par d'autres groupes –«Nous exigeons des comptes», «Le changement arrive», «Le peuple revendique», «Dans les rues» ou encore le groupe du «22 août»– ont été suivis par des forces politiques bien rodées aux manifestations de masse. Récupérés? «*Le parti communiste libanais est entré dans le jeu, le Hezbollah aussi*», commente le chercheur Ali Mourad. Qui ajoute toutefois que «*toutes les forces traditionnelles libanaises sortent très affaiblies de cette période*», tout particulièrement le Mouvement Amal (chiite, non-Hezbollah), les Druzes de Walid Joumblatt, le courant du Futur (sunnite, pro-Hariri) ou encore les chrétiens de Michel Aoun, tous dénoncés pour leur «incurie», sinon leur «incompétence».

¹ Ce texte est une version condensée de l'article «Au Liban, une nouvelle génération politique laïque vient de naître», mis en ligne le 12 octobre 2015 sur www.slate.fr et que nous publions ici avec l'aimable autorisation de son auteur.

² www.facebook.com/tol3et-7etkom.

³ www.youstink.org.

⁴ http://berris-speaker4.tumblr.com.

En dépit des tentatives de non-récupération des étudiants, le mouvement s'oriente clairement à gauche, avec autant de sensibilités que de groupuscules. Tous les courants du centre-gauche à la gauche radicale sont représentés. Et aux côtés des jeunes et des étudiants, le parti communiste libanais et les trotskistes sont désormais en pointe. Le Hezbollah aussi. «*Le Hezbollah ne peut pas soutenir le mouvement car You Stink est fondamentalement anti-confessionnel. En même temps, il s'oppose au "Haririsme"*», commente, à mots comptés, Walid Charara, un chercheur proche du Hezbollah. Officiellement, Hassan Nasrallah, le secrétaire général du Hezbollah, a fait savoir qu'il soutenait le mouvement mais qu'il préférait que le parti de Dieu n'y prenne pas part.

«**Pas de laïcs [sic] dans ces villages**»

En short blanc et polo Armani, j'observe Abbas Saad mobiliser dans son université les étudiants avec le Club laïque qu'il préside. Il entend bien ne plus dépendre d'une classe politique corrompue et âgée, y compris de gauche. «*La vieille gauche vient à nos manifs avec ses chansons. Mais elles datent des années 1970 ! C'est à nous d'écrire les nouvelles chansons, d'écrire nos articles, de changer la culture de ce pays. C'est notre responsabilité*», dit-il, en route pour une manifestation anti-corruption à Beyrouth Ouest. Il montre le site critique –un compteur à la seconde près⁴– à l'égard du leader chiite Nabih Berri, qui occupe son poste depuis... presque 23 ans.

Saad est né dans une famille chiite pauvre d'un village du Sud-Liban. «*Il n'y a pas de laïcs [sic] dans ces villages*,

il n'y a que des milices», dit-il de cette région tenue par le Hezbollah. Il connaît le prix d'une telle dépendance. Il a vécu là jusqu'au baccalauréat avant d'obtenir une bourse, et de pouvoir continuer ses études à l'université américaine de Beyrouth.

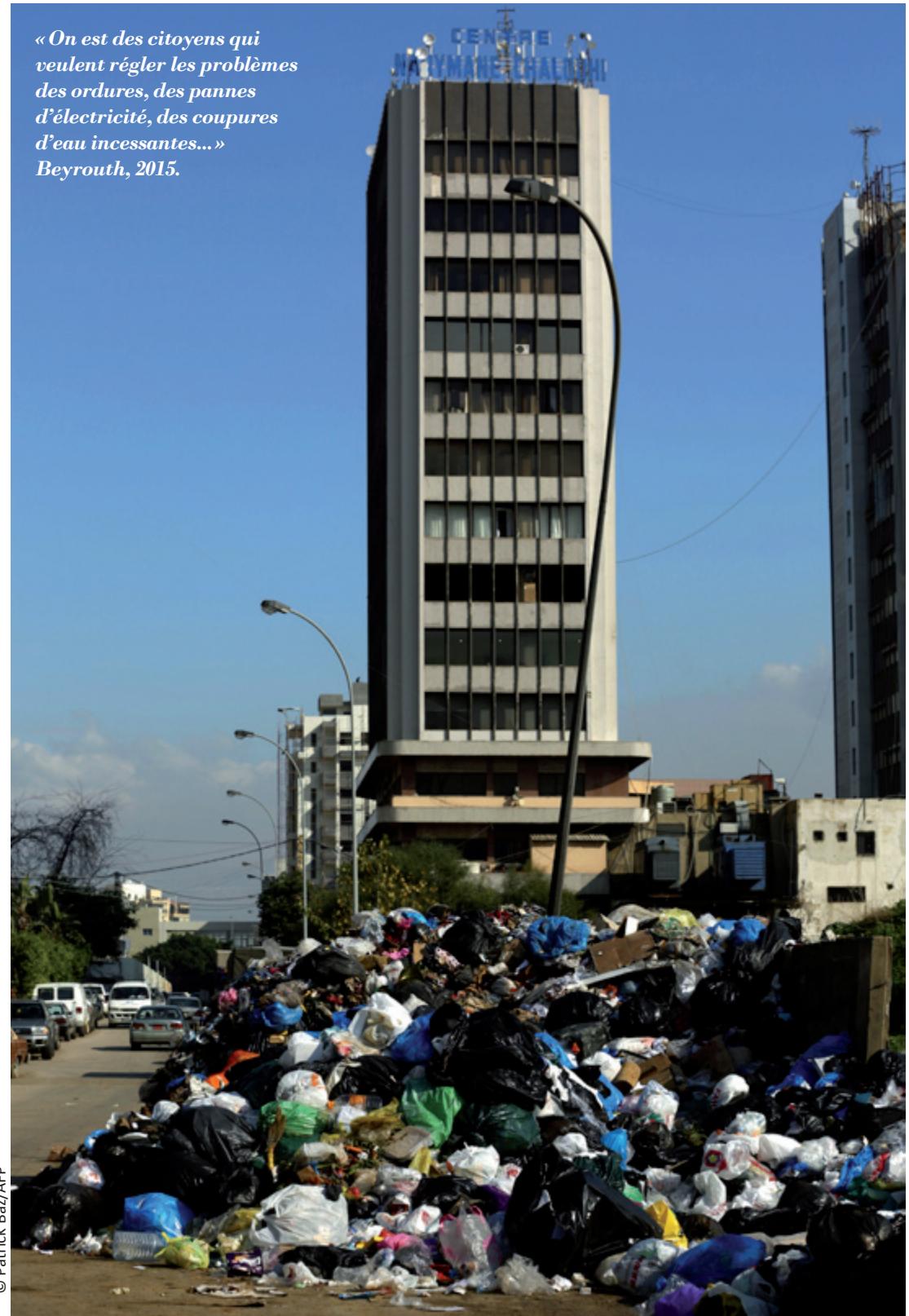
Mourir pour ses idées

Dans ce cadre laïque, il a fait son éducation politique: il a lu Édouard Saïd («*trop littéraire*»), Noam Chomsky («*trop anti-impérialiste*»), et surtout le philosophe américain John Rawls –il se dit «*rawlsien*»). Il se reconnaît surtout pour modèle Samir Kassir –un célèbre journaliste assassiné en 2005, parce qu'il était anti-Syrien et anti-Hezbollah, symbole d'un Liban indépendant.»*Il a été tué en raison de ses articles. Il a été tué pour ses idées*», répète Saad. Qui ajoute soutenir à «*100% les journalistes de Charlie Hebdo*». Du coup, ce scientifique, cet étudiant-ingénieur, a basculé dans la politique. «*Maintenant, je m'intéresse à la philosophie et à la science politique et je cherche à me réorienter*», me confie-t-il. Comme si les sciences dures n'étaient pas suffisantes à son engagement militant.

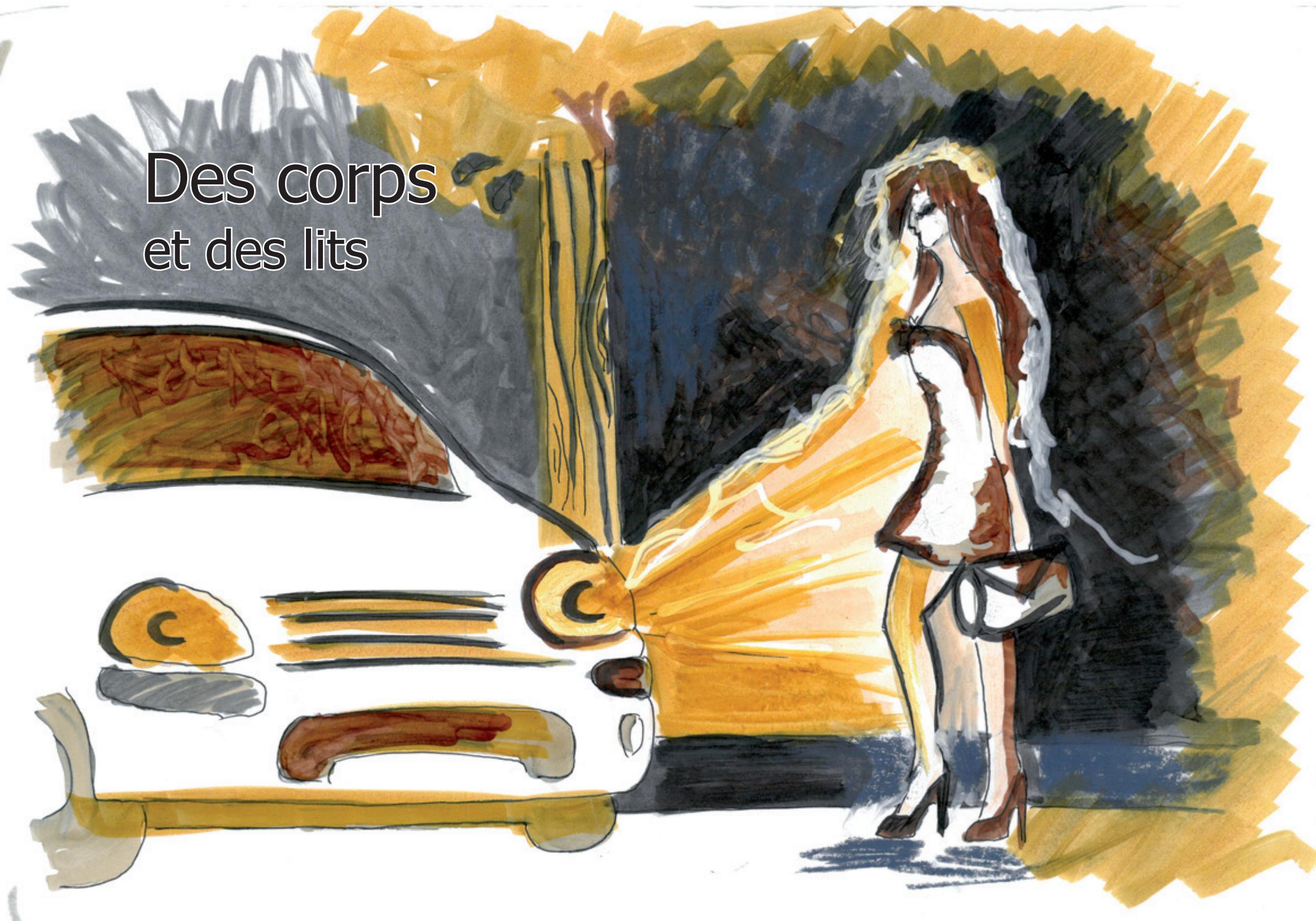
Abbas Saad, Assad Thebian et ces milliers d'étudiants qui ont manifesté dans les rues l'été dernier incarnent peut-être un nouveau Liban. Une jeunesse qui n'en peut plus du «*sectarisme*» religieux. Une jeunesse qui prône l'égalité des femmes, milite pour l'écologie, défend les droits des Palestiniens, souvent niés ici, et même –ce qui est encore plus rare pour un pays arabe– ceux des gays et des personnes LGBT. Une jeunesse qui croit aux mariages mixtes et, avant tout, à la «*laïcité*» –mot magique pour elle. 

«*On est des citoyens qui veulent régler les problèmes des ordures, des pannes d'électricité, des coupures d'eau incessantes...*»
Beyrouth, 2015.

© Patrick Baz/AFP



Des corps
et des lits



Au plus vieux métier du monde, le plus vieux débat du monde ? Dès qu'il est question de prostitution, la diversité des opinions forme un mélange détonnant. S'y confrontent postures morales, sociales, idéologiques, sanitaires, sécuritaires... Et bien malin qui parviendra à dénouer cet écheveau !

Quant à la pratique de la chose, elle semble résister à toutes les tentatives d'encadrement et renaît, en fonction des situations qu'on lui impose, sous des formes chaque fois renouvelées et rend rapidement toute mesure de contrôle inefficace.

Pouvoir des mafias, des pervers, d'une clientèle fidèle (si l'on ose dire) ou de professionnel-le-s décidés à exercer quoi qu'il advienne ?

Le présent dossier n'entend pas répondre de façon définitive à ces questions. Conformément à son habitude libre-exaministe, *Espace de Libertés* vous propose quelques clés de compréhension d'une problématique décidément bien plus complexe que d'aucuns voudraient la voir. La rédaction attend vos réactions !

Yves Kengen
Rédacteur en chef

Les grandes oubliées de nos libertés

«Mon corps est à moi»; un des slogans les plus révolutionnaires du XX^e siècle. Les féministes ont politisé le privé car «le privé est politique». Le choix des femmes était au cœur des débats. Contraception libre, recours à l'interruption volontaire de grossesse, criminalisation du viol... sont autant d'acquis qui scandent l'histoire de l'émancipation des femmes et de leur corps.

Par Valérie Piette
Historienne - ULB

Des acquis et des droits qui bouleversent notre quotidien et qui font que les femmes deviennent des citoyennes comme les autres; les femmes ont obtenu la liberté de disposer de leur corps. Aujourd'hui, même si ces acquis sont bien réels, des questions restent ouvertes et de nouveaux enjeux éthiques font surface. Et posent aux féministes et aux laïques bien des questions. Comment gérer les dons d'organe ? Comment se positionner face à la GPA ? Comment protéger les «travailleuses» ? Comment éviter la spirale infernale de la clandestinité ?

Un débat qui divise les mouvements féministes...

Les débats autour de la prostitution déchirent les féministes depuis bien longtemps. Non pas qu'elles prônent une prostitution libre et épanouie. Mais si certaines luttent toujours pour l'abolition pure et simple de la prostitution, d'autres leur objectent qu'il est impossible dans notre société actuelle de faire disparaître ce phénomène et qu'il serait plus judicieux de protéger au mieux les

prostituées. Le débat est difficile et suscite toujours bien des polémiques. Les prostituées sont les grandes oubliées des nombreuses conquêtes émancipatoires. La liberté serait donc une valeur à géométrie variable. Elles représentent bien une épine à notre conscience d'individus libres et de féministes. Un exemple parmi tant d'autres: les femmes belges ont accédé au suffrage communal juste après la Première Guerre mondiale. Toutes ? Non. Les prostituées seront les seules citoyennes à en être explicitement exclues.

... et la société

Ces débats houleux, voire quelquefois totalement impossibles à mener, ne sont pas récents. Abolitionnistes et réglementaristes s'opposent depuis bien longtemps et les arguments ne varièrent guère avec le temps. Soit on réglemente, on surveille, on médicalise et on examine. Soit on abolit, on interdit, on réprime et on criminalise. Le réglementarisme part du principe que la prostitution est un mal nécessaire, comme le formulait déjà en 1836 le médecin fran-

çais Parent-Duchâtelet: «*Les prostituées sont aussi inévitables dans une agglomération d'hommes que les égouts, les voies et des dépôts d'immondices [...] parce qu'elles contribuent au maintien de l'ordre et de la tranquillité dans la société*». La formule aura son succès. Les prostituées sont donc supposées protéger la famille en permettant aux hommes d'assouvir leurs besoins «*bien naturels*» de façon discrète et «*saine*», en médicalisant les prostituées afin de ne pas propager les maladies vénériennes. Devant un tel cynisme, des partisan-e-s de l'abolitionnisme, d'abord en Angleterre puis en Belgique, réclament la suppression pure et simple de la prostitution dès la fin du XIX^e siècle. D'origine protestante, cette réaction abolitionniste dénonce la traite des êtres humains qu'on appelait alors la «*traite des blanches*». Prônant

une prohibition complète de la prostitution, l'abolitionnisme considère la prostitution comme une maladie dont la société tout entière doit être guérie. L'enjeu est de taille. La double morale de notre société est alors décriée, concédant aux hommes des pulsions sexuelles irrépressibles et «*normales*» alors que les femmes doivent chasteté et fidélité. Ce mouvement prend pour acquis que les prostituées sont des victimes, «*tombées*» dans le «*vice*» qu'il faut aider à «*relever*», à «*sauver*». Le ton moralisateur peut quelquefois être fort dérangeant.

Ce que veulent les prostitué-e-s

On le voit, si les termes du débat ont quelque peu évolué, les arguments avancés n'ont guère changé avec le



temps. Mais aujourd'hui et très certainement depuis les années 70 et le néoféminisme, des prostituées se sont regroupées, certaines revendiquant un libre choix et considèrent qu'elles sont des travailleuses comme les autres avec des droits. Des associations de protection ont vu le jour. Elles aident les prostituées au quotidien, à se défendre face aux violences inhérentes. Elles réclament le droit au travail sexuel. Elles aident surtout les prostituées, longtemps absentes des débats sur la prostitution, à prendre la parole. Elles nous reprochent d'ailleurs souvent – et peut-être pas à tort – de parler à leur place. Les écouter est essentiel. Mais ici encore, les récits divergeant entre libre consentement ou choix consenti et récits douloreux. Des histoires comme celle de Rosen Hircher, une ex-prostituée qui vient de parcourir quelque 700 km en France pour réclamer une législation répressive à l'égard des clients et qui compare la prostitution à une «*mort lente*». Les récits divergent et soulignent à l'envi la diversité des histoires et des parcours individuels.

Domination et exploitation, les ennemis du libre choix

Les législations en vigueur en Europe varient énormément d'un pays à l'autre et évoluent rapidement. La solution miracle ne semble pas exister. Abolir? Réglementer? Pénaliser le client, un homme? Détruire l'industrie du sexe? Car ne nous leurrons pas, il s'agit bien d'une industrie de plus en plus mondialisée et qui rapporte gros, de plus en plus gros: le chiffre d'affaires annuel dépasserait les 60 milliards d'euros. Et même si des hommes se prostituent également, la

Les prostituées représentent une épine à notre conscience d'individus libres et de féministes.

grande majorité des prostitués sont bien des femmes et c'est parce que femmes qu'elles sont prostituées. Ce rapport de domination ne doit jamais être oublié. N'oublions pas que parler de liberté ou de droit à disposer de son corps implique nécessairement de «*nier le rapport de domination et d'exploitation*». La liberté de vendre son corps à d'autres est intégrée aujourd'hui dans un vaste marché néo-libéral... L'invention de la notion de «*service sexuel rémunéré*» n'est, de ce point de vue, en rien anodine.

Épris de liberté et de laïcité, nous devons constater la nécessité urgente d'un débat serein et au moins nous accorder sur la défense de droits acquis et de revendications communes: refuser qu'une personne soit contrainte de se prostituer pour se nourrir, pour payer ses études ou sous la contrainte, et refuser la répression et la violence dont les prostituées sont les premières victimes. Osons débattre, y compris nécessairement avec les prostituées, et n'oublions pas, comme le souligne Mona Chollet, que «*le meilleur moyen de lutter contre la prostitution ne serait-il pas encore d'éviter que les femmes y soient poussées par la détérioration de leurs conditions de vie?*»¹

¹ Mona Chollet, «*L'utopie libérale du service sexuel*», dans *Le Monde diplomatique*, septembre 2014.

Le commerce du sexe à travers la loi belge

Le régime de la prostitution en Belgique est issu de la loi du 21 août 1948 «supprimant la réglementation officielle de la prostitution» et de la loi du 13 avril 1995 «contenant des dispositions en vue de la répression de la traite et du trafic des êtres humains».

Par Vincent Letellier
Avocat

La loi de 1948 mit fin «à un système qui devait canaliser la prostitution et en rendre la pratique inoffensive par un ensemble de mesures qui en réglaient l'exercice» notamment par l'organisation, au niveau communal, d'un régime où l'on s'efforçait «de parquer les prostituées en les inscrivant dans un registre spécial, en séquestrant le plus grand nombre dans des maisons autorisées et en les soumettant à des visites médicales périodiques, qui devaient avoir comme résultat, l'extinction des maladies dérivant de la prostitution». Dans une optique hygiéniste, «on imagina de mettre les prostituées hors la loi, de les soustraire au droit commun et de les soumettre à une administration spéciale: "la police des mœurs"»¹, qui était chargée d'appliquer les mesures d'exception aux prostituées et avait, sur elles, un pouvoir absolu. Sur le constat de ce que «[m]algré la réglementation, les maisons publiques demeurent une cause de maladies vénériennes», le législateur a estimé que «l'État ne pouvait continuer à tolérer, autoriser, protéger les maisons de débauche et favoriser, encourager et provoquer le proxénétisme»².

1 Proposition de loi supprimant la réglementation officielle de la prostitution, Doc. parl. Chambre, 1946-1947, n° 421, pp. 1-2.

2 Loc. cit, p. 4.

3 Ibid.

Le glas des maisons closes

La loi de 1948 ne se limite pas à abolir le régime de réglementation communale de la prostitution, elle vise également à rendre la prostitution plus difficile par l'incrimination du racolage actif, et soumet à des peines sévères «les souteneurs et ceux qui profitent de cette déchéance»³. On relèvera que c'est la loi du 21 août 1948 qui a féminisé la police, en autorisant l'engagement d'officiers et agents de police judiciaire «de l'un ou l'autre sexe» et en attribuant aux agents et officiers féminins les mêmes droits et attributions que les officiers et agents judiciaires masculins, tout en les chargeant spécialement de la recherche des infractions contraires aux mœurs, dont des femmes ou des enfants sont auteurs, victimes ou témoins.

Ce qui n'est pas interdit est permis

Aux termes des dispositions issues de la loi du 21 août 1948, qui forment le chapitre VI, «De la corruption de la jeunesse et de la prostitution» du titre VII «Des crimes et des délits contre l'ordre

des familles et contre la moralité publique» du Code pénal, la prostitution ne constitue pas, en soi, une infraction pour celles et ceux qui s'y livrent. Pour le législateur, «[l']acte de la prostitution est un acte librement accompli. En se livrant, la femme a usé de son droit de disposer de son corps, comme l'homme en la rétribuant. On ne peut parler ici, ni de préjudice causé à autrui, ni d'atteint à l'ordre public, en un mot on ne peut parler de délit»⁴. Pas d'infraction donc, mais à condition que la prostituée soit majeure. Le législateur a en effet, par la loi du 28 novembre 2000, consacré une infraction visant le client d'un mineur débauché ou prostitué⁵.

Ni racolage ni publicité

Toutefois, si la prostitution n'est pas interdite en soi, le législateur a entendu en interdire, de manière absolue, toute forme de publicité. Tout d'abord, le racolage actif est interdit par l'article 380bis du Code pénal, qui punit «qui que ce soit, dans un lieu public aura par paroles, gestes ou signes provoqué une personne à la débauche». Ensuite, de manière plus générale, l'article 380ter du même Code incrimine toute forme de publicité relative à une offre de service à caractère sexuel, quel que soit le moyen ou le support utilisé, de manière directe ou indirecte, même en dissimulant la nature des prestations sous des artifices de langage. L'article 380ter du Code pénal réprime ainsi notamment toute publicité d'offre de servi-

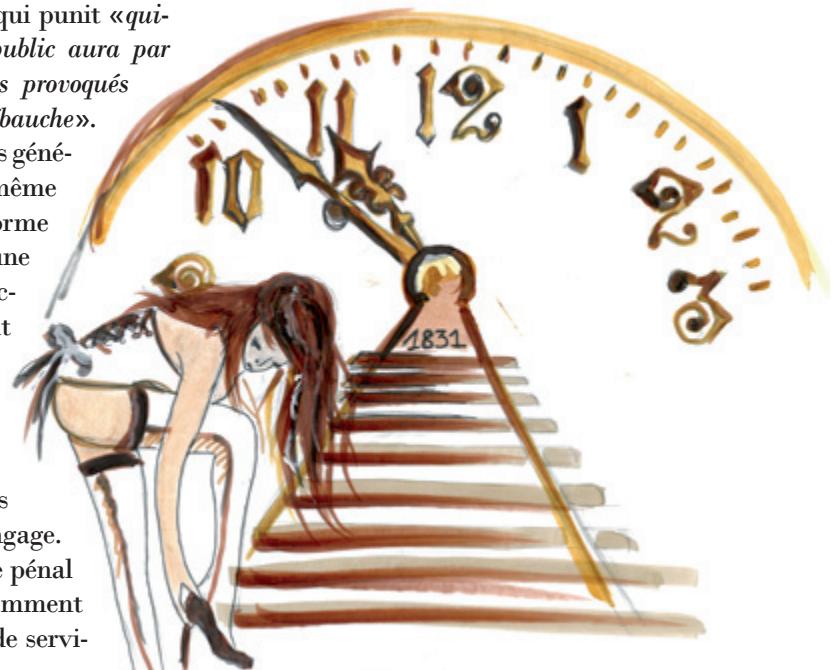
ces à caractère sexuel fournie par un moyen de télécommunication⁶ et toute publicité en vue de la prostitution ou de la débauche. Malgré leur généralité, les petites annonces sous la rubrique «sauna» des toutes-boîtes tombent donc sous cette incrimination. Pourvu qu'il n'en soit pas fait publicité, la prostitution n'est donc pas illégale. La Cour de Justice de l'Union européenne considère d'ailleurs que l'activité de prostitution relève du champ d'application de la libre circulation des travailleurs⁷.

4 Loc. cit., p. 5.

5 Art. 380, § 4, 5^e point.

6 Des services à caractère sexuel proposés par courrier électronique, SMS, MMS, webcam ou chat tombent dans le champ d'application de cette infraction.

7 Arrêt *Aldona Malgorzata Jany e.a.*, du 20 novembre 2001, C-268/99.



de son auteur, la poursuite d'un but de lucre⁸. Il est même admis que de simples conseils ou renseignement donnés, par lesquels l'auteur amène une personne à se livrer à la prostitution ou à la débauche constitue une infraction.

Constitue également une infraction, le fait de tenir une maison de débauche ou de prostitution. La notion de débauche n'étant pas précisée par la loi, il appartient au juge saisi des poursuites d'apprécier souverainement si le lieu exploité répond à la qualification de maison de débauche. À cet égard, on se limitera à souligner le caractère évolutif du concept de débauche –qui ne se confond pas avec la prostitution– selon l'évolution de l'opinion et de la morale publiques.

De manière distincte, le Code pénal incrimine également le proxénétisme immobilier, à savoir, le fait de vendre, louer ou mettre à disposition aux fins de la prostitution des chambres ou tout autre local dans le but de réaliser un profit anormal. Ne constitue donc pas une infraction le simple fait de louer une chambre ou une carrée, pourvu que le propriétaire ne réalise pas un profit anormal. Cette condition du profit anormal de l'infraction a été voulue par le législateur lorsqu'il a consacré cette nouvelle incrimination par la loi du 13 avril 1995, en vue de lutter contre la prostitution de rue en permettant aux personnes se livrant à la prostitution de bénéficier de locaux en vue d'exercer leurs activités dans des conditions économiques acceptables. C'est donc au regard de l'importance du profit que le bailleur pourrait ou non être poursuivi pour proxénétisme hôtelier.

Distinguer le souteneur du profiteur

En outre, de manière distincte et résiduaire par rapport aux incriminations évoquées ci-avant, l'article 380, § 1^{er}, 4^o du Code pénal sanctionne «*qui-conque aura, de quelque manière que ce soit, exploité la débauche ou la prostitution d'autrui*». Cette infraction ne se confond pas avec celle du recrutement en vue de la prostitution, ni avec de la tenue d'une maison de débauche ou de prostitution, ni avec le proxénétisme hôtelier, même si elle peut recouvrir une situation impliquant les mêmes auteurs et la même victime. Il s'agit d'éviter qu'une personne ne tire profit, directement ou indirectement, de la prostitution d'autrui. L'incrimination est donc bien plus large que celle qui préexistait jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi du 13 avril 1995 qui a supprimé l'infraction spécifique visant le souteneur, défini comme «*celui qui vit, en tout ou en partie, aux dépens d'une personne dont il exploite la prostitution*», même si sous l'égide de la nouvelle incrimination le fait de cohabiter avec une prostituée qui contribue par cette activité aux charges du ménage, n'est plus illégal. Aujourd'hui, comme le retient la doctrine, le compagnon d'une prostituée ne peut plus être poursuivi pour ce simple fait, mais reste sous le coup de la loi s'il ne se contente pas uniquement de bénéficier de l'activité de la personne avec laquelle il vit en raison de leur cohabitation, mais l'exploite en l'incitant à se prostituer⁹.

8 Art. 380 C. pén.
9 S. Demars, *op. cit.*, p. 226.

Un entretien avec Michèle Hirsch

« La réalité de l'esclavage a changé »

Bien connue comme avocate pénaliste, grâce notamment à l'affaire Wybran à laquelle «Espace de Libertés» a fait écho, Michèle Hirsch a été, dans une autre vie, amenée à travailler sur les questions de prostitution dans le cadre de ses activités académiques à l'ULB.

Propos recueillis par Yves Kengen
Rédacteur en chef

Espace de Libertés : Les travaux de la commission ont-ils abouti à quelque chose de concret ?

Michèle Hirsch : Ils ont abouti à une loi. L'idée était, au niveau de la loi, d'essayer de sortir d'une hypocrisie de notre système législatif. Il faut distinguer la prostitution forcée et la prostitution libre.

Cette loi est-elle est appliquée ? Y a-t-il eu des condamnations prononcées ?

Nous sommes, en Belgique, dans un système où la prostitution n'est, en théorie, pas pénalisée. Par contre, tous les comportements qui entourent la prostitution le sont. En d'autres termes, la personne qui se prostitue n'est pas susceptible d'être poursuivie ; mais qu'elle le fasse savoir, qu'elle le fasse avec d'autres ou qu'elle s'organise constitue une infraction à la loi pénale. Donc on est dans une hypocrisie totale. À la suite des travaux de la commission, on avait modifié la loi pénale pour

1 Loi du 13 avril 1995 contenant des dispositions en vue de la répression de la traite et du trafic des êtres humains.

2 Chris de Stoop, *Ze zijn zo lief, meneer. Over vrouwenthalaars, meisjesballen en de bende van de miljardair*, Leuven, Kritak, 1993.

permettre à une prostituée de vivre avec un compagnon, un mari, d'avoir une vie familiale. Parce qu'avant cette modification, celui qui vivait avec une personne prostituée était considéré comme «souteneur» et à ce titre, sanctionné de la même façon qu'un proxénète.

Et cette disposition a été abrogée ?

Oui, elle a été abrogée. Le souteneur est sorti du Code pénal grâce aux travaux de la commission. Est également sorti du Code pénal le fait de louer un local pour se prostituer. On a dit aussi qu'il fallait sanctionner si le prix de la location était anormal. Mais à un prix normal, on peut louer un local à une personne qui se prostitue. Ces dispositions devaient permettre une dé penalisation de la prostitution libre, mais dans la réalité, on a continué à la poursuivre. Par ailleurs, certaines communes de Bruxelles prélèvent des taxes sur la prostitution de manière évidente.

À la manière d'un proxénète, en quelque sorte ?

Non. Il n'y a pas lieu de dire proxénète parce qu'en réalité, la prostitution est une activité qui génère des revenus; un travail donc! Pour des raisons de sécurité, s'organiser est primordial car il est trop dangereux de ne pas le faire. Mais quand les communes prélèvent une taxe sur la longueur des

façades, sur le nombre de vitres, sur le nombre de serveuses, ça devient une source importante de reve-



nus. Les travaux de la commission ont aussi créé un accès à des lieux d'hébergements destinés aux victimes qui acceptaient de déposer plainte. Il y a plusieurs organisations qui hébergent les femmes ou les hommes victimes de la traite. Celles qui osaient dénoncer des proxénètes et des trafiquants d'êtres humains avaient accès au territoire, étaient protégées et pouvaient bénéficier de l'anonymat. Parce qu'à l'époque, il y avait véritablement de la prostitution forcée, impliquant des mineures, avec passeports confisqués et avortements de force.

La situation actuelle a beaucoup évolué à cet égard ?

Il faut interroger les gens qui s'occupent de ces maisons actuellement. Je crois savoir que le nombre de femmes victimes de la traite et de la prostitution forcée a vraiment diminué. Cela dit, il y a d'autres manières de contraindre. Il faut vérifier quelle est la réalité auprès de PAG-ASA³ et de ce type d'organisations là. Je pense que depuis la commission parlementaire, la réalité de l'esclavage a changé substantiellement.

Mais le contexte légal reste toujours d'une grande hypocrisie ?

En ce qui concerne la prostitution libre, oui, parce qu'il y a une confusion entre la prostitution sous contrainte et celles et ceux qui se prostituent parce que c'est une source de revenus. Il n'y a pas de contraintes, il n'y a pas d'exploitation, il n'y a rien d'autre que la volonté de se prostituer. Même si c'est pour des raisons purement économiques. Peu

importe en réalité, c'est fait librement et volontairement. On s'interroge parfois dans certains milieux et c'est un vrai débat. C'était à l'époque où les organisations féministes et des droits de l'homme rejoignaient des organisations catholiques dans un discours sur le véritable choix que l'on fait de se prostituer. Pour ma part, je considère que c'est un choix de le faire ou de ne pas le faire, même si la situation économique peut vous amener à faire des choix que vous ne feriez pas si vous étiez riche.

Comment peut-on faire la distinction ? Comment le client qui souhaite adopter un comportement éthique peut-il savoir si une prostituée est forcée ou non ?

Avant de parler du client, je pense qu'il faut parler de la loi. C'est une manière aussi de faire émerger la prostitution forcée de la prostitution libre que de légaliser les services sexuels librement consentis. Cela implique aussi des droits pour les prostitué-e-s libres et des devoirs. Puisque c'est un travail, une source de revenus, il faut une structure administrative, le paiement d'impôts, etc. Imaginons que ce soit légalisé comme en Hollande. Comment distinguer la prostitution forcée de la prostitution libre ? De la même manière que l'on distingue le travail forcé du travail libre. Dans les ateliers de confection clandestins où on attache littéralement des travailleurs à leurs machines, où on ne les paie pas et où ils ne sont pas déclarés, personne ne se demande comment on va prouver que c'est du travail forcé. Il en va de même pour la prostitution forcée.

³ L'ASBL procure une assistance humanitaire aux victimes de la traite et lutte contre les réseaux d'exploitation. Cf www.pag-aso.be.



Mais finalement, la prostitution libre ne l'est qu'à partir du moment où il y a un cadre légal qui l'autorise. Est-ce le cas ?

Mais non, c'est pour ça que je dis qu'il y a une hypocrisie générale. Il y a quelques années, dans certains quartiers de Bruxelles qu'on voulait vider de la prostitution, on arrêtait les prostituées tous les jours, elles passaient la nuit au commissariat et on les libérait le matin. Il y avait des brimades et ça se faisait de manière répétée. Mais il y a d'autres problèmes, notamment au niveau des droits des personnes qui se prostituent aussi et au niveau du prix des loyers pour lesquels elles n'ont pas de recours en cas d'abus. Même si la loi le prévoit.

Évidemment, aucun homme ou femme politique ne va prendre le risque électoral de déposer un projet de loi encadrant le métier des prostituées.

C'est par exemple amener des femmes ou des filles, parfois très jeunes, à avoir des relations sexuelles et à se prostituer dans des conditions indignes, alors les clients savent parfaitement où ils sont. Dans la prostitution libre, si une femme est violée, elle va s'adresser à la police et elle déposera plainte. Dans la prostitution forcée, c'est clair que ce n'est pas le cas parce que les femmes sont séquestrées, surveillées. Le client dans la prostitution forcée doit être poursuivi de la même manière qu'il l'est actuellement dans la prostitution des mineurs.

Pourtant, dépénaliser totalement la prostitution permettrait de faire émerger la prostitution forcée et la traite des êtres humains et de gérer, au niveau pénal, les vraies priorités. Tant que ce n'est pas le cas, on est dans la confusion et donc dans l'arbitraire. Qu'est-ce qui est permis, qu'est-ce qui ne l'est pas plus ? Personne ne le sait. 

Les enjeux de la dépénalisation totale

Nos sociétés contemporaines traitent la prostitution à partir d'une approche morale qui tantôt la condamne, tantôt la réprouve. De manière schématique, on peut dire qu'il y a trois systèmes de gestion publique de la prostitution : la prohibition (interdiction pure et simple), l'abolition (abolition des règlements considérant la prostitution comme indigne de la condition des femmes) et la réglementation (organisation et réglementation de l'activité prostitutionnelle).

Par Catherine François
Sexologue et enseignante¹

Drôle d'encadrement législatif de la prostitution en Belgique qui consiste à admettre la prestation rémunérée mais à ne pas en accepter la promotion et la publicité ! En définitive, si la personne prostituée est considérée comme une délinquante en puissance aux yeux de la loi, elle n'en reste pas moins une citoyenne comme les autres puisqu'elle est soumise aux lois fiscales (elle paie ses impôts et sa TVA, comme n'importe quel travailleur indépendant).

La loi des communes

La loi de 1948, qui a instauré l'abolition de la réglementation, permet cependant aux communes de prendre des dispositions particulières en matière de mœurs, notamment par l'adoption de règlements communaux qui ont pour objet d'assurer la moralité et la tranquillité publique. L'activité prostitutionnelle est du coup proscrite près des lieux des cultes, des écoles et des centres sportifs... autant dire partout. Les règlements communaux interdisent l'affection d'immeubles ou de partie d'immeubles à la prostitution. On peut facilement imaginer comment certaines communes voulant se débarrasser des travailleuses du sexe encombrantes ont recours à leur règlement communal pour fermer abusivement des lieux de travail sans préavis. Paradoxalement, ces mêmes communes qui réglementent l'activité de la prostitution n'hésitent pas à la taxer par ailleurs. Les personnes prostituées sont soumises alors à un véritable chantage de la part de propriétaires peu scrupuleux qui n'hésitent pas à louer ou sous-louer des locaux insalubres ou frappés d'habitabilité manifeste. Dans le même temps, les femmes abusées ne protestent pas car elles n'ont pas d'autres choix en matière de location.

¹ Catherine François est également élue socialiste depuis 1994 et présidente de SOS Viol.

Une chasse aux sorcières

Autant dire qu'avec des taxes locales, des loyers surréalistes couplés à la baisse du pouvoir d'achat et la dégradation des conditions économiques des clients, le métier est difficile. Les dames n'ont pas pu augmenter les prix des services sexuels alors que la crise du logement les appauvrit et les insécurise de plus en plus. Certaines d'entre elles sont sous la coupe de propriétaires véreux qui augmentent chaque semaine le prix de la location. Ces mêmes communes harcèlent de manière cyclique, au gré des humeurs politiques, les personnes travaillant dans la prostitution. Les femmes de rue sont embarquées sans aucun ménagement par les forces de police, jetées au cachot comme de vulgaires délinquantes. La philosophie qui sous-tend ce type d'intervention répressive est d'évacuer les personnes prostituées de certains quartiers bruxellois parce qu'elles «font tache». Pourtant plus les femmes seront harcelées par les forces de police, moins elles se réinséreront spontanément, que du contraire. Par expérience, on constate qu'elles continuent de se prostituer dans la clandestinité en multipliant les risques d'agression, d'exploitation, et

Ces mêmes communes qui réglementent l'activité de la prostitution n'hésitent pas à la taxer par ailleurs.

les risques accrus de propagation des maladies et infections sexuellement transmissibles. Avec cette chasse aux sorcières, les personnes prostituées se déplacent vers d'autres lieux d'activités, répétant ainsi les problèmes de cohabitation (et de nuisances, diront certains) dans le nouveau quartier investi par les talons aiguilles.

Toutes victimes de violences ?

C'est tout l'objectif des abolitionnistes: moraliser la prostitution en la décrivant d'abord comme une atteinte grave à l'intégrité physique des femmes. Cela a permis au mouvement abolitionniste de trouver écho auprès du mouvement féministe en faisant cause commune. Certaines féministes abolitionnistes «tendance coincée sur la liberté sexuelle» se plaisent à définir la prostitution comme une forme de violence faite aux femmes. Et pour certaines féministes radicalement bloquées sur la question sexuelle, la prostituée symboliserait même le sort réservé à toutes les femmes de la planète. Ces mêmes féministes qualifient la pénétration sexuelle est de violence sexuelle et moralisent les comportements sexuels entre le permis et le défendu. Les féministes abolitionnistes considèrent les travailleuses du sexe comme des femmes indignes qu'il faut réinsérer dans le droit chemin. Ces mères autoproclamées féministes diabolisent encore les hommes qui ont recours à ce type de service sexuel. Ces hommes qui ne sont en définitive que nos pères, nos maris, nos amants et nos fils.



Les effets pervers de la répression et de la prohibition

En Suède, depuis la loi de pénalisation des clients, les hommes sont passibles d'une amende et de six mois d'emprisonnement. Cette loi, au-delà d'être extrêmement normative et coercitive, fait la police des comportements en matière de sexualité. Sur le terrain, c'est le fiasco le plus total: la clientèle masculine inquiétée migre vers le Danemark où l'activité peut

s'exercer presque normalement. Inutile de dire que la répression acharnée des clients pousse à la clandestinité, ce qui n'est pas sans poser des problèmes en matière de sécurité des femmes prostituées lorsqu'elles exercent leurs activités.

On perçoit très clairement que dans les pays où la prostitution est cachée, pratiquée en dehors de toute visibilité, les injustices sont toujours plus élevées pour les tra-

vailleuses sexuelles. Forcément, car plus la prostitution est cachée, plus elle est laissée à la merci des milieux maffieux qui organisent la traite des êtres humains: la clandestinité appelle l'apparition de proxénètes, qui retrouvent leur suprématie d'antan. Du point de vue de la santé publique enfin, cette clandestinité augmente considérablement les prises de risque pour les travailleuses sexuelles qui auraient plus souvent

des rapports non protégés. En effet, plus on travaille dans des conditions précaires, plus on multiplie les contacts à la va-vite, en cachette, hors des lieux de travail confortable, et plus grands sont les risques d'abandon du préservatif. Lorsque la dame est contrainte de faire sa prestation dans de mauvaises conditions: elle ne pourra pas bien négocier le contenu et le tarif (car elle est tourmentée à l'idée de se faire arrêter par les forces de police) et aura des difficultés à imposer la capote à son partenaire clandestin qui risque lui aussi d'être surpris, voire arrêté et emprisonné.

Changer la loi... et les mentalités

La question du statut est également importante: certaines prostituées travaillent sous le statut indépendant, d'autres sont soumises au statut de salariée, d'autres encore ne jouissent d'aucun statut spécifique. Aujourd'hui, les travailleuses du sexe réclament leur indépendance: elles revendentiquent le droit au respect dans la profession qu'elles exercent, elles en appellent au droit à la dignité et refusent le mépris de la société

Plus la prostitution est cachée, plus elle est laissée à la merci des milieux maffieux qui organisent la traite des êtres humains.

pour le métier qu'elles pratiquent. Les personnes prostituées admettent que les besoins sexuels peuvent être pris en charge et, dès lors, que le plaisir sexuel tarifé a toute sa place dans nos sociétés. Sans l'ombre d'un mélange entre le sexe et l'amour, les professionnelles du sexe rappellent leur savoir-faire sexologique, leurs qualités humaines: l'écoute, l'accueil, l'empathie pour tous les petits soucis quotidiens des clients... Il est certain que l'acquisition d'un statut pour les personnes prostituées n'entraînera pas le respect à leur égard. Le regard des autres ne changera pas comme par enchantement, c'est vrai. Le changement des mentalités sera lent par essence, comme tout changement social qui permet aux plus exclus d'envisager des lendemains meilleurs en retrouvant leur dignité. Il faudra que notre rapport à la sexualité change aussi, il nous faudra revoir notre conception de la liberté sexuelle, il nous faudra nous affranchir de nos carcans moraux pour entrevoir un avenir favorable pour les dames. Et puis, il n'y a jamais de mal à faire du bien.



Ouvrages de Catherine François:
«Paroles de prostituées», Bruxelles, Luc Pire, 2001, 92 pages.

Avec la contribution de Marie, «Sexe, prostitution et contes de fées», Bruxelles, Luc Pire, 2011, 144 pages.

Putain, c'est compliqué!

Que l'on considère que la prostitution est un métier dangereux ou qu'elle peut être un choix, les personnes qui l'exercent ont droit à des conditions de travail décentes. Les réseaux existent, il faut appliquer les lois qui les condamnent. De nombreux femmes et hommes exercent cependant ce travail de manière consentante. Certain(e)s viennent de former le collectif UTSOPI (Union des travailleurs/euses du sexe organisé-e-s pour l'indépendance) en vue de changer les mentalités.

Par Sonia Verstappen
Ex-prostituée et anthropologue

Il est évident que dans ce débat, il faut donner la parole aux personnes intéressées: les travailleurs/euses du sexe (TDS). Vouloir faire le bien d'autrui est très généreux, mais l'honnêteté intellectuelle exige de demander son avis. Il est insupportable que les mouvements abolitionnistes prétendent imposer leur propre image de la femme et dicter au citoyen la meilleure façon d'avoir une relation sexuelle, gratuite, de préférence à payante. Comme le dit l'anthropologue Gayle Rubin: «*Le sexe est l'un des rares domaines dans lesquels l'impérialisme culturel passe pour une position progressiste. L'idée qu'il y aurait un type de rapport sexuel supérieur à tous les autres affecte la pensée de la gauche aussi bien que celle de la droite*»¹.

Cette démarche est d'une violence symbolique énorme, puisque pour ce faire, les abolitionnistes nient complètement la parole des TDS en leur signifiant qu'elles sont des victimes, tellement aliénées qu'elles n'en ont même pas conscience. Ces personnes que l'on peut qualifier, à l'instar du sociologue

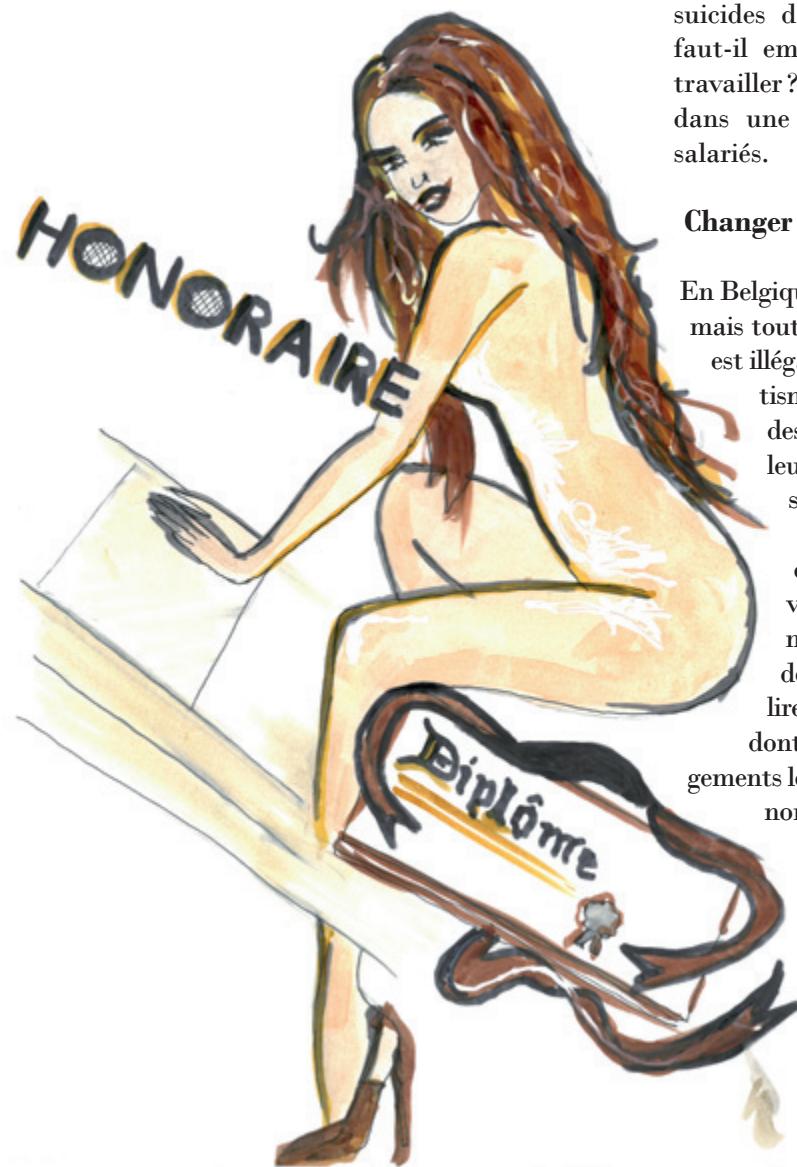
Howard Becker, d'«*entrepreneurs de morale*», exercent sur les putes une autre forme de domination.

Pas des esclaves

Il faut arrêter la manipulation des idéologues abolitionnistes et séparer une fois pour toutes les termes d'«esclavage» et de «prostitution». Le premier relève de la criminalité organisée, l'autre d'une activité indépendante. La comparaison avec l'esclavage est amusante: celui-ci consiste à obliger un être humain à travailler sans le payer. La prostitution consiste à reconnaître que le sexe peut faire l'objet d'un commerce et être payé. Paradoxalement, ce qui transforme les prostituées en esclaves, c'est le fait d'être payées!

¹ Gayle Rubin,
Surveiller et jouir. Anthropologie politique du sexe, Paris, Epel, 2010.

Il faut séparer une fois pour toutes les termes d'«esclavage» et de «prostitution».



suicides dans certaines entreprises, faut-il empêcher les gens d'aller y travailler ? Non, la solution se trouve dans une meilleure protection des salariés.

Changer les lois

En Belgique, la prostitution est légale, mais tout ce qui permet son exercice est illégal. Sont accusés de proxénétisme tous ceux qui fournissent des services aux prostitué(e)s, leurs logeurs, ceux qui réalisent leur site, web, le journal qui publie leurs annonces, et même deux TDS qui travaillent ensemble. Ce proxénétisme de soutien doit être décriminalisé. On invitera à lire le manifeste d'Espace P² dont les revendications de changements législatifs rejoignent celles de nombreux TDS.

L'absence de reconnaissance juridique de la profession empêche les TDS de disposer d'une couverture sociale et de droits légitimes. Rester dans le flou juridique c'est donner une prime aux mafias. Les trafiquants ne sont pas intéressés par la

Certes, on se prostitue pour de l'argent, mais si tous ceux qui sont obligés de travailler étaient considérés comme des esclaves, il ne resterait que quelques rentiers pour se prévaloir du statut d'hommes libres. Curieusement, on ne se montre jamais aussi furieusement anticapitaliste qu'avec la prostitution. Lorsqu'il y a des

Le projet abolitioniste refuse l'octroi de droits aux TDS, au seul motif de leur activité prostitutionnelle. Ne pas donner un statut protecteur aux TDS sous le prétexte idéologique que ce n'est pas un métier, mais une violence, comme le prétend la ministre des Droits des femmes, Madame Simonis, est pour le moins paradoxal. La prostitution ne cessera pas d'exister si on la criminalise ou si on pénalise les clients. « *Permettre aux putes de choisir leurs conditions de travail*, explique la TDS Morgane Merteuil, *n'empêche pas de lutter contre celles et ceux qui voudraient les exploiter: depuis quand l'émancipation d'une population passe-t-elle par sa négation ?* »

Pas de la morale, mais des droits !

Tous les travailleurs ont droit à une protection, même pour des métiers particuliers. Leur refuser pour des raisons morales est inacceptable. Comme disait Léo Ferré : « *N'oubliez jamais que ce qu'il y a d'encombrant dans la morale, c'est que c'est toujours la morale des autres.* » Comme nous n'avons pas le choix entre un monde avec ou sans prostitution, mais entre une prostitution légale ou clandestine, la seule manière de protéger les TDS est de les soumettre au droit social.

Évidemment, il y aura toujours des TDS qui ne voudront pas rentrer dans un cadre légal dont de nombreux/euses TDS occasionnel-le-s. Le stigmate social de la prostitution est une barrière majeure. Les TDS ont peur de perdre leur anonymat et de s'exposer à leurs amis et leur famille. C'est d'ailleurs pour cela que dans les pays qui ont légalisé la

La seule manière de protéger les TDS est de les soumettre au droit social.

prostitution, de nombreuses TDS restent dans illégalité.

Au Parlement européen, la recommandation de pénaliser les clients a été portée par Madame Honeyball³. Son rapport a été dénoncé par rien moins que 560 (!) ONG⁴ et 95 experts qui ont souligné l'inutilité et les dangers, notamment sanitaires, de la pénalisation des clients. Ils parlent de données biaisées, imprécises et réfutées, incluses dans le rapport Honeyball.

³ Députée européenne britannique, Mary Honeyball est membre de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres. (Source : Wikipédia)

⁴ Organisations pour la dériminalisation de la prostitution (liste non exhaustive) : les Nations unies, le Programme des Nations unies pour le développement ONUSIDA et ONU Femmes, Médecins du monde, Amnesty International, Act Up-Paris, le Planning familial, Aides, l'OMS et la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

⁵ Élisabeth Badinter dans *Le Monde*, 31 juillet 2002.

Pénaliser le client : le cul entre deux thèses

Sous le feu des projecteurs (ou plutôt des néons) et pourtant peu visibles, les clients des prostitué(e)s figurent au rang des personnes les plus controversées de notre société. Faut-il les sanctionner ? Ou, au contraire, et dans une mesure certaine, doivent-ils rester impunis ? Une question dont la réponse possède des paramètres allant de l'éthique à l'économique en passant par la sécurité.

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

À l'instar de tous les débats sur les sujets sensibles, celui concernant la position envers la prostitution en général, et le client particulier, fait l'objet de conceptions variant du tout au tout selon les territoires. On distingue globalement trois approches politiques en la matière.

Simple bénéficiaire, «corrupteur» ou complice à sanctionner ?

L'approche réglementariste se fonde sur l'idée que la prostitution, mal nécessaire, doit être régie, mais aussi contrôlée et canalisée, par des règles spécifiques. Tant au niveau des «consommateurs» que, surtout, de ceux qui profitent du commerce du sexe. Autrement dit les proxénètes. Cette réglementation s'est souvent déployée par le biais de lois plus ou moins contraignantes, ou de registres de prostituées. Les exemples les plus aboutis de la logique réglementariste se trouvent aux Pays-Bas et en Allemagne.

L'approche abolitionniste, elle, part du postulat que la prostitution est une forme d'exploitation et une atteinte à la dignité humaine. Elle doit donc être abolie. Ce courant, pour le moins hypocrite aux entournures, refuse logiquement toute réglementation, en ce compris vis-à-vis des clients, car cela reviendrait à cautionner l'existence de la prostitution. Les personnes prostituées sont considérées comme des victimes et ne peuvent donc pas être punies. En revanche, les proxénètes sont considérés comme des criminels, puisque l'exploitation d'autrui est condamnable. Dans certains pays, cependant, les clients peuvent aussi être punis par la loi au titre de «corrupteurs». C'est, par exemple, le cas en Suède, en Norvège et en Islande. Et le débat sur la poursuite des clients qui a récemment fait rage en France reste, lui aussi, très emblématique de cette approche.

L'approche prohibitionniste prône une interdiction pure et simple de la prosti-



tution, et considère tant les proxénètes que les personnes prostituées comme des criminels. Les clients peuvent, eux aussi, être sanctionnés. Les pays défendant cette approche sont notamment l'Égypte, le Maroc, les États-Unis (sauf dans certains comtés du Nevada, où la prostitution est réglementée), l'Arabie saoudite, et la République populaire de Chine.

Le client belge ne risque rien

En Belgique, concrètement, depuis la loi de 1948, la personne prostituée est considérée comme une victime et la prostitution n'est plus considérée comme une infraction. En revanche, l'exploitation dont elle fait l'objet est interdite. En clair: ce n'est pas le client, mais bien le proxénète, qui

risque gros. Cependant, qu'il y ait rémunération ou pas, le Code pénal sanctionne toute relation sexuelle avec un jeune de moins de seize ans, même si ce dernier est consentant.

Le débat au sujet de cette loi, et du bien-fondé de sanctionner ou non le client, est aussi vieux que la loi elle-même. Différentes tentatives de sanction du client ont déjà été tentées, poussées par des députés. En vain. L'ère étant davantage à un durcissement de la réglementation des lieux où la prostitution a néon sur rue, comme à Schaerbeek. Dorénavant, les activités (du moins les plus visibles !) sont concentrées dans un nombre plus réduit de quartiers, pour mieux limiter les risques de «désordre public» et de mainmise

En Belgique, différentes tentatives de sanction du client ont déjà été tentées, poussées par des députés. En vain.

de réseaux ou de maquereaux isolés. Mais rien de plus.

«*Nous ne nous positionnerons jamais en faveur de poursuites envers les clients*», résume, quant à elle, la Ligue des droits de l'homme. «*En fait, le client pénalisé, c'est souvent le pauvre type qui cherche son bonheur vénal à la sauvette, sur les bancs ou derrière les buissons des jardins publics. Ceux qui ont les moyens d'un peu plus de luxe, semblent à l'abri.*» Espace P (une association militant pour la défense des droits des personnes qui se prostituent, leur entourage et leurs clients) va dans le même sens, élargissant la discussion bien au-delà du «statut» du client: «*La première vertu d'un débat serait de se baser sur des critères modernes, avec ce que la société est prête à accepter ou pas. Une fois ceci défini, on pourrait, enfin, jouer franc-jeu. Bref, nous appuyons le droit à chacun(e) de disposer de son corps.*»

Une question qui divise les mouvements associatifs et féministes

Son de cloche totalement opposé, par contre, du côté du Lobby européen des femmes. Pour qui «*les stratégies contre la prostitution et le trafic des êtres humains doivent viser aussi bien les*

droits des personnes prostituées que les clients et les personnes qui tirent profit de la prostitution. De plus, un travail d'éducation est nécessaire pour faire comprendre qu'acheter un corps représente une violation des droits humains, et doit donc être considéré comme illégal.»

Dernier gros fait d'armes en date du lobby: en 2012, une campagne de communication d'envergure, intitulée «*Together for a Europe free from prostitution*» («*Ensemble pour une Europe sans prostitution*»), appelle les individus, les gouvernements nationaux et l'Union européenne à mettre en place des actions concrètes pour mettre fin à la «*tolérance face à l'exploitation sexuelle et économique des femmes prostituées*», notamment via un clip vidéo¹. Le petit film d'une minute demande en fait aux hommes comment ils se sentirraient s'ils devaient louer leur corps pour gagner de l'argent. Et conclut en les interrogeant: veulent-ils vraiment se montrer complices de cette «*violence faite aux femmes*»? Le lobby souhaite que les gouvernements trouvent des «*alternatives*» pour les femmes afin qu'elles ne tombent pas dans la prostitution. L'une de ces options consistant, par exemple, à s'attaquer aussi au client. Avec comme exemple la Suède, qui est devenue, en 1999, le premier pays européen à interdire l'achat de services sexuels et à pénaliser les clients comme les proxénètes. Un pays qui, selon le lobby, aurait montré la marche à suivre. Mais ceci étant dit sans pouvoir étayer sa thèse de chiffres concrets qui acteraient d'une baisse de la prostitution. Bref, les thèses les plus vieilles du monde n'ont pas encore fini de s'affronter! 

¹ Patric Jean et Frédérique Pollet Rouyer, *La prostitution, ce n'est pas ce que vous croyez*, Belgique, 2011.

Un entretien¹ mené par Milady Renoir avec la confiance et l'expérience de Mot², 26 ans, entre récit et réponses, entre faits et pensées

Mot, escort fille

La prostitution³ n'a jamais eu de visage unique, ni commun. On aimerait souvent lui voiler la face. Difficile de porter un regard sur une pratique clandestine mais visible, très souvent annihilée du débat public, sauf en cas de retour de moralisme aigu. Avec l'ère d'Internet, de nombreuses femmes, jeunes ou moins, savantes ou plus, entrent dans une nécessité au bord du choix, au fond de leur précarité pour arrondir les fins de mois mais pas que. Regard sur une apprentie escort girl, aussi féministe pro sexe.

Ça fait deux ans que Mot vit sans «trop» d'argent. Récup' de nourriture, vie en squat de filles, voyages en autostop. Une autonomie basée sur un principe du minimum de frais et de choix de vie hors systèmes consuméristes. Depuis quelques mois, arrivée dans les limites des ressources et des petites économies, lassée des petits boulot et du principe du boulot alimentaire dans lequel le rapport aux patrons (de ceux qui serrent la ceinture des autres et tentent de serrer les dessous de ceinture) est mortifère, Mot s'est donnée une possibilité: se prostituer. Être son propre employeur, mener sa petite entreprise. Elle avait déjà enquêté, lu sur le sujet. Dotée d'un bagage théorique assez conséquent, elle agit en connaissance de cause, et... «*J'ai toujours su que j'allais le faire*».

Quelques connaissances —garçons, filles, intersexes— évoquent cette pos-

¹ Playlist à écouter pendant la lecture de l'entretien: www.radiocampus.be/actualites/le-salon-javanais-15-02022016-prostitution-19865.

² Mot sera le pseudonyme pour évoquer l'interviewée.

³ Pré-requis à la lecture de l'article: ici la pratique de prostitution est différenciée de la traite des humains.

dent. L'élu envoie une photo. Il n'est ni répugnant ni beau. Mot donne rendez-vous dans un lieu public. En vrai, c'est «autre chose». Mot a beau ne pas être une esthète despotique, c'est rude. En même temps, cette inappétence résonne dans sa propre fantasmagorie de baiser avec quelqu'un qui ne lui plaît pas. Bardée de son pseudonyme

et de son objectif, enflée de self-control et emportée par une discussion plutôt «chouette», Mot décide avec le client d'aller chez lui. Elle serait son fantasme, le comblerait.

Le comble ? Il la couche sur le lit et s'occupe d'elle jusqu'à la jouissance, sans pénétration. Mot s'était fait



une idée d'une sexualité classique, d'une passe rapide. Surprise de la tournure, elle s'est laissée faire et aller. Elle n'avait pas eu à le regarder, à compter sur son dégoût, n'a pas eu à agir. Du coup, rôles inversés. Mais ouf : deux heures = deux cents euros.

Et les erreurs de débutante la rattrapent. Par la suite, elle dévoilera son identité, y compris son engagement féministe et ses valeurs, son passé lors de rapports d'échanges hors «pure» prostitution. Théâtre, cinéma, restos. Le client est cultivé, universitaire, blindé de manque affectif et sexuel. Il débande dans une capote et promet une hygiène de vie pour prétexter le «naturel». Mot abandonne moult codes de protection de son intimité. Son cadre psychique n'est pas en place. Le client, fasciné par les convictions politiques et en demande d'une relation amoureuse déjoue aussi le cadre établi au départ.

Expérience fragilisante. Mot a lu moult témoignages de prostituées qui n'ont jamais donné une jouissance à un client. Leur sexe comme outil de travail. La métaphore de Grisélidis Réal qui évoque la poupée gigogne ou les couches de l'oignon jamais pelées. Les strates de l'âme ne doivent pas être mises à nu-e. Pas dans cette relation corps-argent.

La veille de cet entretien avec Mot, elle a «rompu» avec lui au nom de la dichotomie entre l'échange vocabulaire amoureux/attente de couple du client et jouissance/dépendance



financière de Mot. Une fois, Mot a dormi chez lui. Une nuit payée est un objectif en soi. Sauf qu'il a voulu lui faire l'amour pendant son sommeil (Mot avait évoqué une sorte de rituel amoureux avec son ex-petit ami). Réveillée à contrecœur, Mot ne s'est plus sentie légitime de refuser. La promesse de la somme de la transaction l'a rendue «consentante», mais donc elle ne l'était pas. Ça plus ça a aussi mené le client à négocier —il trouve qu'il paie cher alors qu'il la fait jouir. De récits d'autres femmes, il ressort que les clients d'escorts tentent souvent de gratter des réductions, sous prétexte que le temps de sortie hors baise sont aussi des moments culturels, d'ouverture au monde. Et puis, ils savent qu'ils s'adressent à des femmes souvent dans la nécessité financière.

Mot, tu as dit que tu savais que tu ferais ça un jour... explique.

Mot évoque certains de ses fantasmes, teintés d'une posture de dominée, par un vieux moche ou

là, d'un rapport «violent», mettant en jeu-x un rapport de forces... Du coup, la réalisation de ce «fantasme» a retiré cette fantasmagorie. Mot, échaudée, projette pourtant de se prostituer à nouveau. Elle revêtira un habit de fiction-s, un costume de super héroïne, sans intimité, sans cœur. Un corps fonctionnel, puissant, dominant imprégné de mensonge. Quant au rapport à l'argent, bien entendu, avoir des liasses de billets après avoir compté les pièces jaunes, ça change la donne. Néanmoins, Mot reconside ce qu'elle a reçu est trop peu par rapport à ce qu'elle a donné, laissé. Donner de sa personne prend un sens premier. D'accord, gagner 200 euros pour deux heures, ça paraît être un gain, puis ça se renverse et s'inverse, jusqu'à la perte.

Tu connais les tarifs du milieu des escorts ?

Mot n'a pas trop d'infos, mais son client et elle avaient fixé le temps «culturel» à 30 € de l'heure + frais de resto + sorties et 100 € de l'heure pour le temps «baise». Il y a eu des aménagements par mails par la suite. Et puis 600 € la nuit. Mais pour les prochains clients, nuits sans sommeil. Fini le trip de la «belle endormie⁴».

Par la suite, Mot préférera ferrer dans des bars pour garder une sorte de contrôle, de regard sur le corps et l'attitude de l'autre. Mot projette sur un mec qui ne la fera pas jouir même si elle se décris en être de désir avec une libido démesurée.

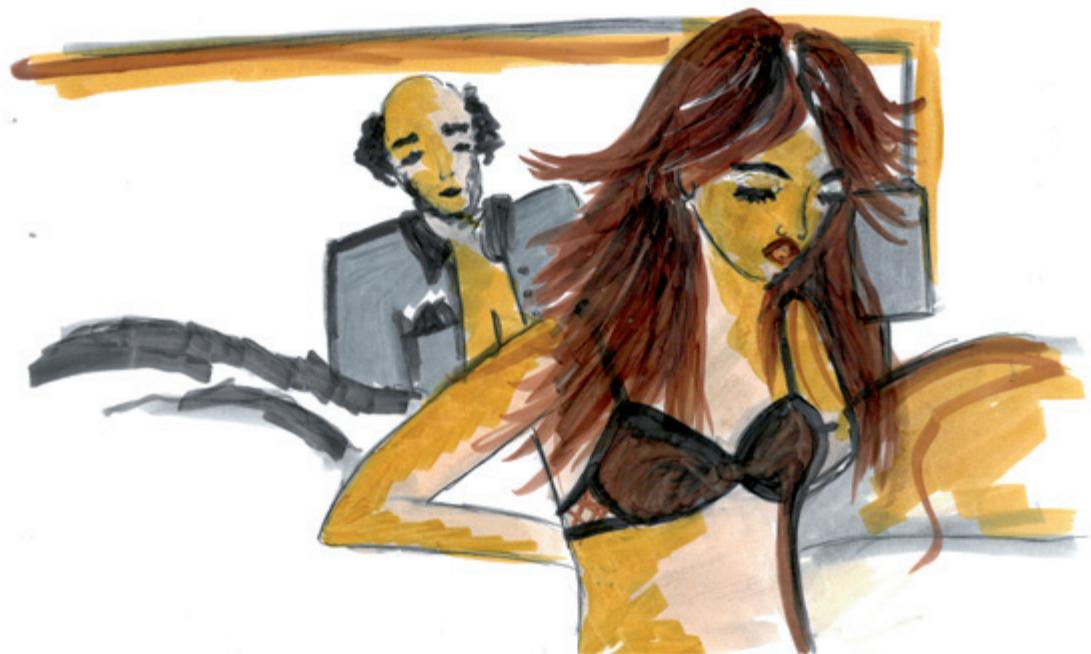
Mot, issue d'une lignée de séductrices, de générations de femmes «fantasmes», objets de désir qui répondent à une demande. Jeune, Mot ne faisait que répondre aux demandes des garçons, des amis. Sa sexualité d'adolescente s'apparentait à une prostitution bénévole: «*Je voulais leur faire du bien, je leur donnais mon corps pour les consoler, les calmer. Ça me paraissait simple de "repartir" dans cette démarche, mais en monnayant le confort... J'ai peut-être gardé cette image de la prostitution, que le client reparte en étant bien, mieux...*» Une vision thérapeutique, chrétienne, sociale, ancestrale, non ?

Connais-tu d'autres filles qui sont escorts ?

Mot a une ou deux copines qui ont fait ça des années. Dont une qui est grosse et complexée, qui ne sait pas trop s'engager dans une relation amoureuse. Au sein de cette pratique, elle a trouvé une force et des stratégies pour se sentir plus à l'aise. Elle a aussi une amie dominatrice. Leurs récits étaient positifs, engageants.

Mot, peut-on évoquer ton activisme féministe ? Quels sont les liens entre ces deux pans de ta vie ?

Mot invoque ses valeurs de féministe prosex. En tant que femme (au même titre qu'un homme), elle dispose de son corps. Ce service sexuel n'entre pas dans un problème moral⁵. Récemment, Mot a été écouter Christine Delphy⁶ sur le rapport solidaire entre les femmes. Pourtant, Delphy



éjecte les prostituées du grand clan des femmes. Une scission indécente et sectaire dans le milieu féministe. Des féministes énoncent un discours abolitionniste, rêvent d'un monde dans prostitution, mais accusent les prostituées de gâcher le féminisme. Une stigmatisation de plus. Les féministes privilégiées (classe moyenne ou bourgeoise –blanches– souvent hétéros...), qui n'ont pas vécu de réelles discriminations disqualifient l'intersectionnalité⁷ et mentalisent des réalités au nom d'un discours souvent hors réalité.

Son regard n'a pas changé sur les hommes, mais sur les prostituées, oui. Voir un pan de cette pratique, de cette spécificité de l'intérieur apporte une sensibilité.

⁴ Les Belles Endormies (眠れる美女, Nemureru Bijo) est un roman de l'écrivain japonais Yasunari Kawabata.

⁵ Cf Gail Pheterson, *Le prisme de la prostitution*, Paris, L'Harmattan, 2001.

⁶ Christine Delphy est une sociologue féministe française, chercheuse au CNRS en études de genre.

⁷ L'intersectionnalité étudie les formes de domination et de discrimination dans les liens qui se nouent entre elles, en partant du principe que le racisme, le sexism, l'homophobie ou encore les rapports de domination entre catégories sociales ne peuvent pas être entièrement expliqués s'ils sont étudiés séparément.

Sexualité, intimité et handicap

La sexualité fait partie de la vie. Avoir des relations sexuelles, cela semble tellement évident. C'est notre nature, notre biologie... Donner de la consistance et du sens à sa vie sexuelle et la mener est, du reste, un droit fondamental pour chaque être humain. Il n'en va pas autrement pour ceux qui souffrent d'un handicap. Cela paraît évident, mais paradoxalement, la sexualité reste un thème qui nous met mal à l'aise.

Par Mick Scheepers
Coordinatrice – Aditi¹

Nous ne parlons pas avec n'importe qui de notre vie sexuelle et de nos fantasmes. Lorsqu'il est question de sexualité, nous quittons notre zone de confort. Et quand il s'agit d'aborder la sexualité des personnes en situation de handicap, surtout, l'entourage peut se sentir très mal à l'aise. La société reconnaît que les personnes en situation de handicap ont également des droits sexuels. Mais admettre que celles-ci nécessitent parfois un accompagnement et un soutien spécifiques reste difficile.

Les droits sexuels, des droits fondamentaux quel que soit le handicap

La réalité est criante. Dans notre collectivité vivent des personnes qui, en raison de leur handicap, éprouvent des difficultés à entamer ou poursuivre une relation. En conséquence, elles n'ont pas beaucoup d'opportunités d'exercer leurs capacités sexuelles, encore moins de vivre leur sexualité. Certain-e-s ne

peuvent même pas se masturber, à cause de leur handicap. Imaginez un peu...

Dans le cadre des soins que prodigue la société aux personnes en situation de handicap, nous avons bien réfléchi sur la manière de leur offrir la meilleure qualité de vie possible, et ce, dans de très nombreux domaines. Lorsqu'une personne en situation de handicap ne peut pas manger seule, nous la nourrissons. Lorsqu'elle ne peut pas prendre soin d'elle, quelqu'un d'autre prend le relais. Lorsqu'elle ne maîtrise pas totalement le langage, la communication est adaptée à ses possibilités. Lorsqu'elle ne sait pas gérer son budget, une personne est désignée pour l'épauler, voire pour le faire à sa place... Au fil des ans, la société a développé une offre de soins flexibles, pouvant être proposés sur mesure aux clients. Cela va de la kinésithérapie à la logopédie, en passant par l'ergothérapie, l'aide aux tâches de la vie quotidienne, les différentes formes de logement, ou encore le transport et l'emploi du temps

adaptés... Nous partons toujours d'une prise en compte de la personne dans sa totalité, de l'être humain à part entière. Mais dans cette totalité, on a tendance à oublier trop souvent l'aspect fondamental qu'est la sexualité.

La sexualité dans une optique de soin : à quand un cadre légal ?

L'impossibilité de parler de la sexualité, mais aussi le refus d'offrir le soutien nécessaire voire de reconnaître les besoins sexuels, crée souvent des situations dramatiques. Les personnes en situation de handicap peuvent se sentir malheureuses et laissées pour compte, sont exposées aux abus sexuels, peuvent adopter des comportements sexuels transgressifs, et dans ces cas-là, les médicaments et la répression des besoins sexuels semblent une réponse facile...

Compte tenu des droits fondamentaux de l'être humain, un soutien spécifique pour la vie sexuelle des personnes en situation de handicap est donc une nécessité absolue et évidente, faisant partie intégrante de la qualité de vie de ces personnes. Ce qui implique la reconnaissance de la sexualité comme un soin à part entière. Il faut un cadre légal pour les «soins sexuels» destinés aux personnes en situation de handicap.

Or celui-ci est inexistant pour l'instant, de sorte que les personnes concernées, leurs soignants, leurs parents et les accompagnants sexuels opèrent dans une zone grise. Et, de part ce fait, de nombreuses institutions de soins se tiennent sur la réserve. Dans ce cercle vicieux, les «soins sexuels» restent toujours tabous, et les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap sont niés et souvent même violés. Un cadre légal adapté à



À (re)voir
«Sexe, amour et handicap»
Documentaire de Jean-Michel Carré
FR • 2011 • 75'
«On n'est pas des anges»
Documentaire de Michel Szempruch
FR • 2011 • 39'



cette forme de service est donc indispensable. L'accompagnement sexuel part toujours d'un contexte de soin, en tenant compte des facteurs individuels et spécifiques au handicap. Il demande un cadre transparent, pour que les prestataires de soin, ensemble avec les accompagnants sexuels, puis-

sent offrir un soutien, des soins et des services de qualité en matière de sexualité, en mettant en œuvre toutes les compétences requises. Car l'accompagnement sexuel pour personnes en situation de handicap ne se limite pas seulement au sexe... 

Assistance sexuelle ou prostitution ?

Par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

Dans certains pays comme l'Allemagne, le Danemark, la Suisse et la Grande-Bretagne, l'assistance sexuelle est un secteur professionnel reconnu. Les Pays-Bas sont le premier pays à avoir franchi le pas en 1980. Depuis quelques mois, le métier est également reconnu en République tchèque. Avec l'aval du ministère de l'Intérieur, cinq femmes viennent de terminer une formation élaborée par l'association Rozkoš bez rizika (Le plaisir sans risque) qui recouvre deux aspects: un conseil aux personnes handicapées et une assistance sexuelle active. Ironie de la situation, l'association en question peut former des assistantes sexuelles, mais ne peut pas les mettre ensuite en contact avec des clients, sous peine d'être considérée comme un proxénète.

En Belgique, en l'absence de statut professionnel spécifique, tant pour les prostitué-e-s que pour les prestataires de soins sexuels, la frontière entre prostitution et assistance sexuelle est très floue, voire inexistante dans certains cas. Ouverte en novembre 2014 à Tournai, la maison close «On n'est pas des

anges» accessible aux personnes à mobilité réduite, se voulait ouverte exclusivement aux personnes handicapées – et aux seniors, les personnes âgées et isolées souffrant également d'un manque relationnel, affectif et sexuel – avec des «filles» ayant reçu une formation médicale. L'accent y était mis sur la présence, l'écoute et la gentillesse, sans qu'il y ait obligatoirement de rapport sexuel. À ses débuts, un homme du tournaïsien spécialisé dans la prise en charge de personnes souffrant d'un handicap mental léger à modéré venait régulièrement y conduire les pensionnaires qui en avaient fait la demande. Pourtant, un an et demi plus tard, la maison ne reçoit plus que quelques rares personnes handicapées. Son «tenancier», Dominique Alderweireld alias Dodo la Saumure, estime que c'est la question du déplacement qui a posé problème. À refaire, il ouvrirait une maison close «ouverte à tous, sans discrimination». Il estime enfin qu'un service à domicile ou en institution pour les personnes en situation de handicap serait également plus approprié.) 

L'Europe des bastions

De la sévère Croatie aux permissifs Pays-Bas, l'Europe présente une mosaïque de législations qui promet un fameux casse-tête à ceux qui voudraient réglementer la prostitution au niveau continental. Plus troublant: les législations en vigueur n'obéissent pas nécessairement au clivage classique entre progressistes et conservateurs au pouvoir dans chaque pays.

Par Yves Kengen
Rédacteur en chef

Un peu partout, le débat entre abolitionnistes et réglementaristes rebondit régulièrement, avec son lot d'experts prônant, qui la pénalisation des clients, qui le confinement à des établissements ou quartiers réservés, tous s'accordant sur la nécessité de combattre sans relâche la traite des êtres humains. Le fait qu'on en fasse une question d'ordre moral n'arrange rien. Ainsi voit-on des situations paradoxales, voire hypocrites, où l'on peut vendre des services sexuels mais pas les acheter, où la prostitution est autorisée mais le racolage interdit, etc.

Où la prostitution est permise

L'Estonie autorise la prostitution dès 18 ans mais interdit les maisons closes. En Suisse, la prostitution est considérée comme une activité économique à part entière, autorisée à partir de seize ans. Elle est légale en Grèce et se pratique dans un cadre réglementé; les maisons closes doivent être contrôlées et répertoriées.

De son côté, la Lettonie est considérée comme l'eldorado de la prostitution

européenne; les professionnels du sexe doivent s'y soumettre à un contrôle médical régulier pour disposer d'une autorisation que le client a le droit d'exiger...

Les Pays-Bas sont le seul pays européen qui offre un statut juridique aux professionnels du sexe.

Dans la très réactionnaire Hongrie, on peut pratiquer le métier du sexe moyennant un permis. Pas de bordels ni de racolage, quand même. Les professionnels de la chose payent des impôts. Les clients peuvent même demander un reçu. Pour se faire rembourser en notes de frais? Les taxes perçues par l'État s'élèveraient à un milliard de dollars par an.

L'Autriche est relativement permisive. Les prostitué-e-s doivent être déclaré-e-s et sont obligatoirement



son incapacité à juguler la traite des êtres humains.

En Allemagne, l'exercice de la prostitution est légal et régulé depuis 2002. On connaît l'existence des fameux «Eros Centers», sorte de maisons closes pour indépendantes. Aux yeux de la loi, les prostituées sont des travailleuses comme les autres: elles paient leurs impôts et bénéficient d'une assurance-chômage et d'une couverture santé. Mais il semblerait que sur 400 000 professionnelles, seules quelques dizaines soient en règle.

La situation du Danemark est comparable à celle de l'Allemagne. Les prostituées paient des impôts et jouissent des mêmes prestations sociales que les autres citoyens mais la profession n'étant pas reconnue, elles ne bénéficient pas de congés maladie ni de congés payés.

Où l'on poursuit les clients

La Suède est le premier pays européen à avoir criminalisé le client, et ce dès 1999. Aux termes de cette loi, la prostitution n'est pas illégale mais l'achat d'un acte sexuel, lui, l'est bel et bien. Le client risque une lourde amende et encourt un an de prison. La philosophie de cette législation est que les prostituées sont des victimes. Officiellement, les chiffres de la prostitution ont baissé significativement, mais ils ne prennent pas en compte la pratique souterraine...

En Norvège, la législation mise en place en 2009 est comparable à celle du voisin suédois. C'est l'achat de services

sexuels qui est sanctionné d'une peine allant jusqu'à six mois de prison et d'une amende. Particularité de la loi: les Norvégiens qui s'offriraient des services sexuels à l'étranger peuvent être sanctionnés dans leur pays. On ignore comment la justice norvégienne s'en informe...

Où l'on interdit le racolage et/ou l'exploitation

La France a rétabli, l'an dernier, le délit de racolage jadis abrogé. La prostitution y est donc autorisée, mais en toute discrétion. Couvrez ce sein... Par contre, on discute toujours au Parlement d'une loi pénalisant les clients, initialement adoptée en 2013 mais mise au placard depuis par le Sénat. Au pays des courtisanes, il reste bien des tabous!

Au Royaume-Uni, la prostitution est autorisée mais la loi interdit également le racolage et le proxénétisme. Depuis 2010, en Angleterre et au Pays de Galles, une loi punit tout acte sexuel acheté à des personnes se prostituant «sous la contrainte». Mais comment le savoir? En Écosse, la loi est plus contraignante mais aussi plus sujette à discussion: le simple fait de «solliciter une personne prostituée dans un lieu public» ou de «rôder dans les rues» dans un but sexuel est considéré comme un acte criminel passible d'une amende de 1500 euros.

Dans l'Irlande catholique, la prostitution est autorisée, mais le racolage, le proxénétisme et les bordels sont interdits. Une loi est en cours de discussion pour pénaliser les clients.

En Finlande, la prostitution est autorisée mais elle ne peut pas se voir. Les professionnels du sexe se font connaître par Internet et opèrent dans des clubs privés ou des salons de massage.

L'Italie a fermé ses bordels en 1958. Depuis, la prostitution n'est pas illégale, mais la loi interdit toutefois la prostitution organisée ou le proxénétisme. Les prostituées ne bénéficient d'aucun statut. En 2008, le gouvernement a approuvé une proposition de loi visant interdire la prostitution dans les rues.

L'Espagne, où l'Église traque de près l'avortement, autorise la prostitution dans les maisons closes depuis 2002, mais l'interdit dans la rue. Dans cet univers caché, il est donc extrêmement



La Suède est le premier pays européen à avoir criminalisé le client.

difficile de veiller à ce que les prostituées ne soient pas exploitées par les propriétaires d'établissements.

En Slovaquie, c'est le règne des «salons de massage» ouverts en toute visibilité. Par contre, les travailleurs n'y jouissent d'aucune protection sociale. Proxénétisme et bordels sont interdits. Mais qu'est-ce qui distingue un salon de massage d'un bordel?

La Bulgarie, quant à elle, ne mentionne nulle part la prostitution de façon directe dans la loi, qui interdit seulement le racolage et le proxénétisme. Elle est donc autorisée de fait.

Où règne un flou juridique

Au Portugal, on ne recense ni interdiction ni règle précise. Si la prostitution y est décriminalisée depuis 1983, elle n'a pas pour autant offert de statut aux travailleurs du sexe: ils ou elles ne sont protégés ni par une loi, ni par quelque disposition sociale ou sanitaire.

En Pologne, pays où les ultraconservateurs viennent de reprendre les rênes du pouvoir, les professionnels du sexe peuvent travailler mais comme ils ne payent pas d'impôts, ils ne bénéficient d'aucune protection ni avantage social.

En République tchèque, la prostitution n'est pas considérée comme une activité

économique au sens classique; toutefois, les prostitué-e-s y payent des impôts et se soumettent à des consultations médicales régulières dont dépend leur autorisation d'exercer.

En Slovénie, la prostitution reste illégale bien qu'elle soit décriminalisée depuis 2003. Les clients ne risquent rien.

Où la prostitution est purement et simplement interdite

La Lituanie interdit totalement la prostitution et ses corollaires, le proxénétisme et les maisons closes.

En Roumanie, la prostitution est également interdite, sous peine de prison d'une durée allant de 3 mois à 3 ans. Il existe un débat sur une éventuelle légalisation afin de combattre la traite, mais l'Église s'y oppose. On se demande bien pourquoi.

Enfin, on ne plaisante pas en Croatie! La prostitution est interdite sous peine d'amende et le proxénétisme, un crime. Les clients, par contre, n'encourent rien. Donc, on ne peut pas vendre mais on peut acheter.

Bien que l'Europe ne soit pas connue pour être une destination de tourisme sexuel, les voyageurs en quête d'un réconfort occasionnel auront tout intérêt à se munir du présent article s'ils veulent éviter les mauvaises surprises. De toute façon, en matière de liaisons tarifées, les transgresseurs ont toujours une longueur d'avance sur les gendarmes et tout reste possible. Quoi qu'il en soit, sortez couverts!



L'entretien d'Olivier Bailly avec Mohamed

La grue, «juste pour une vie comme les autres»

Le 16 novembre 2015, huit personnes en situation illégale, dont Mohamed, ont escaladé deux grues près de la Porte de Namur, à Bruxelles. Ils réclamaient le droit de rester. Un titre de séjour. Sans doute n'en avez-vous que distraitemment entendu parler. Trois jours après les attentats de Paris, le timing était particulièrement mal choisi.

Au moment de son interview, Mohamed était en centre fermé, où il a été placé dès sa descente de la grue. Le samedi 30 janvier dernier, un message d'une militante tombe via Facebook: «Bonjour Olivier. Juste un petit mot pour te dire que Mohamed est dans l'avion en ce moment...»

Espace de Libertés: Vous répondez à cet appel à partir du centre fermé 127 bis?

Mohammed: Oui. Je suis en voie d'expulsion. J'ai introduit une demande d'asile. Mon avocat a été en recours devant le tribunal du contentieux. Puis je recevrai un billet d'avion et on m'y mettra de force. D'ici une semaine, 15 jours.

Vous êtes en Belgique depuis combien de temps?

Depuis 2003. Avec du travail à trois, quatre euros de l'heure. Dans le nettoyage. Deux heures ici. Deux heures là. Ce n'est pas une vie. Certains d'entre nous travaillent même gratui-

tement, juste pour avoir les papiers, pour payer la cotisation sociale.

En 2009 pourtant, vous avez été régularisé.

Il y a eu cette vague de régularisation, mais ils ont blagué. En 2012, soit trois ans plus tard, j'ai reçu une réponse positive pour avoir une carte de séjour et permis de travail d'un an. Il me fallait un contrat de travail, un certain salaire, 1 375 euros nets pour 38 heures par semaine. Je devais trouver un employeur. Un patron très «propre», en ordre parfait. J'ai tout fait pour cela et un patron a accepté de m'engager. Mais le ministère de l'Emploi ou je ne sais pas qui a tardé à livrer le permis. Moi je suis juste un ouvrier. Le patron n'a pas attendu.

Dans quel secteur deviez-vous travailler?

La livraison de produits de nettoyage. Il a attendu pendant sept mois pour

que je reçoive mon permis B. Puis il a laissé tomber. Il ne pouvait plus attendre. Qui peut patienter sept mois avant que son travailleur soit opérationnel? Le gouvernement nous a mis devant un mur.

Pourquoi être monté sur une grue fin 2015?

Pour rentrer en négociations. J'ai pris ma décision lors des deux derniers jours avant de monter. Ce n'était pas pour faire du spectacle. On avait déjà tout essayé, dont la grève de la faim. Ils nous ont demandé de descendre. Mais on voulait une décision écrite. Que nous n'avons pas eue. Nous étions huit. Que des Marocains. Nous militons dans un collectif mais là, c'était une action indépendante. Il y avait deux grues. Comme on avait peur qu'une seule ne puisse supporter la présence de tout le groupe, on a divisé le groupe. La distance entre les deux était de 200, 300 mètres. Quand nous sommes enfin descendus, ils ont mis tout le monde en centre fermé. Six hommes, deux femmes dont l'une est enceinte. Certains sont sortis. De ce que je sais, nous sommes encore quatre enfermés. Une des femmes qui était avec nous a été expulsée la semaine précédente (la Marocaine Rhama a été expulsée vers Casablanca le lundi 25 janvier 2016, NDA). Je l'ai eue au téléphone. J'ai essayé de l'encourager. Ce n'est pas facile pour elle.

Pourquoi être descendus au bout de quatre jours?

Sur l'autre grue, une femme était malade. Elle avait fait une grève de la

faim quelques mois auparavant. Les pompiers sont montés, avec les policiers. Et ils ont fait descendre les autres personnes. Nos camarades descendus, c'était difficile pour nous, sur l'autre grue. Nous étions fatigués, nous n'avions rien mangé. Tu ne dors pas. À peine deux, trois heures. Il fallait bien choisir sa position pour se protéger du vent, du froid. La cabine était ouverte mais l'espace est très étroit pour quatre personnes, dont



© Dr Suzanne Junker

Tous les sans-papiers ne jouissent pas de l'exposition médiatique d'une Fatima Benomar...

trois gros (sic) et une femme enceinte. Les deux premiers jours, ça a été. Mais les deux autres... On n'avait même pas de sol. Juste un grillage.

D'où vous est venue cette idée?

Entre nous, on ne parle que de ce genre d'idées. Une grève de la faim, monter sur une grue. Ou se suicider.

Désolé d'être cynique mais deux jours après les attaques de Paris, et dans le climat actuel de défiance vis-à-vis des demandeurs d'asile, ce n'était pas le meilleur moment pour mener votre action...

On a quand même eux quelques médias. RTL, Télé Bruxelles. C'est quand le bon moment ? À chaque fois, ce n'est pas le bon moment.

La suite de cette montée, c'est que vous vous retrouvez en centre fermé... Vous regrettiez de vous être placé sous la lumière ?

Parfois, je pense comme ça. Mais qu'est-ce que je peux faire ? On ne connaît pas demain. Quelquefois, tu fais un pas, tu ne sais pas où tu vas mais j'ai chaque fois tenté de faire de mon mieux, de faire ma vie. Même

être monté sur la grue, je ne regrette pas beaucoup. On a envisagé de bloquer une usine pour bloquer une économie. Juste pour négocier. Pas pour faire du mal. Ma vie aussi est bloquée. Je sais que le chantier perd de l'argent. Nous, on perd nos vies. Le centre ici est plein. J'ai refusé un premier billet de retour. Le deuxième, cela risque d'être plus difficile. J'ai introduit une procédure d'asile. Mon quartier à Casablanca, il est populaire. Je n'y serai pas bien. Je suis en Europe depuis 1998. Je ne vais pas rentrer. Mes parents sont décédés, mes frères sont mariés.

Comment vit-on dans l'ombre pendant toutes ces années ?

C'est vraiment une situation... Personne ne peut sentir cela. Normalement, tu te trouves sans travail,



Quand ce n'est pas sur une grue, c'est sur le toit du 127bis.

© Georg Ismar/DPA

sans logement, sans nourriture, sans famille, sans rien. Ici, les gens ne sont pas solidaires. Matérialistes. On cherche du boulot, des patrons nous font travailler à un prix très bas. Maximum 5 euros par heure. Il t'appelle le week-end, le samedi pour le maçonage. Il ne t'appelle pas chaque jour. Nous sommes toujours dans la peur, tu vois passer une voiture de police, quelqu'un frappe à la porte, et tu as peur.

Où vivez-vous ?

J'ai toujours été à Bruxelles. Je suis toujours resté à Molenbeek. Pour trouver un logement, c'est le seul quartier possible parce que la plupart des habitants sont des Marocains. Tu peux te débrouiller pour trouver un lit à 150, parfois 100 euros. En travaillant, j'ai mis de l'argent de côté et j'ai pu constituer une garantie avec deux personnes. Je payais 200, 250 euros pour un logement du côté de Beekant, Étangs noirs. Là, des magasins vendent des pains, des fruits et des légumes à des prix corrects.

Vous aviez des amis, des loisirs ?

Avoir des amis, tout le monde peut en avoir. On reste entre nous. La plupart sont des sans-papiers. Juste ces deux dernières années, avec la Coordination des sans-papiers, j'ai connu des soutiens belges, et marocains.

Quel âge avez-vous ?

40 ans.

Et qu'allez-vous faire ?

Je continuerai à demander de rester ici, à manifester avec mes camarades. On ne va pas lâcher. Je ne suis pas venu hier, je n'ai jamais profité de l'État belge, jamais été au CPAS. Quand on était sur la grue, on nous a juste proposé un rendez-vous. Mais des rendez-vous, on en a déjà eu beaucoup... J'ai 10% d'espoirs. Je ne comprends pas. Je me retrouve dans ce centre où tout le monde est stressé. Il y a la peur. Je suis prisonnier.

Avec le recul, l'exil valait-il la peine ?

Quand je suis parti, j'avais l'intention de trouver un métier. Électricien, ou électromécanicien. Travailler et construire une famille comme les autres. Je ne veux pas plus. Juste une vie normale. Comme les autres. 

« Tous les enfants sont capables d'apprendre »

À Liège, dans le quartier du Molinay, les ateliers de soutien à la réussite participent d'une approche intégrée de l'enseignement et de l'éducation.

Renaud Erpicum
Coordinateur de l'équipe des ateliers
au Service actions locales de Seraing – CAL/Liège

En 2005, la Ville de Seraing publiait son Master Plan, vaste projet de reconversion de son bassin sidérurgique en proie aux aléas vécus par l'industrie de l'acier. Le CAL de la province de Liège, implanté dans le quartier multiculturel et précarisé du Molinay depuis 1997, s'inquiéta alors de la place qui y était réservée au quartier et à ses habitants. Soucieux de développer une approche inclusive, convaincu des potentialités de chacun, il commanda à l'Institut Jules Destrée une étude participative et prospective, intitulée « Molinay 2017 » afin de dégager des propositions d'évolution en envisageant le quartier dans son cadre systémique.



En plus des différents domaines envisagés (le logement, l'urbanisme, la mobilité ou encore l'environnement et la culture), deux enjeux centrés autour du renforcement de la qualité de l'investissement et de la lutte contre la ségrégation des parcours scolaires afféraient plus particulièrement à l'enseignement. Un partenariat fut signé avec la petite école communale Morchamps présente dans le quartier. Une équipe a été mise en place, un projet lancé. Les ateliers de soutien à la réussite venaient de voir le jour avec pour ambition, au départ d'un travail concret de terrain, de nourrir la réflexion générale sur l'enseignement officiel et d'expérimenter et de partager des outils relatifs à la prise en charge des populations marginalisées.

Sortir de la marginalité...

Aujourd'hui, les ateliers de soutien à la réussite forment, avec les ateliers du mercredi (projet pilote éducatif qui aborde la question du vivre ensemble avec une trentaine d'enfants d'âges, de sexes, d'ori-

gines sociales, de nationalités et de croyances différentes) et les ateliers de découvertes extraordinaires (qui visent à mettre en valeur la diversité culturelle et à vivre des moments collectifs positifs au travers d'activités culturelles, ludiques, sportives, didactiques, etc.), le projet pilote global du CAL/Liège pour une approche intégrée de l'enseignement et de l'éducation.

Au centre de la réflexion, les enfants «différents» et la place que nous leur accordons dans notre système d'enseignement ainsi que ces questions qui reviennent inlassablement : comment lutter contre les déterminismes ? les discriminations ? Comment travailler l'inclusion ? Avec quels outils ?

En effet, le caractère marginalisé de la population du Molinay est frappant. Être en situation illégale, ne pas parler le français, ne pas avoir ou ne pas trouver d'emploi, être endetté, être immigré, éprouver des difficultés financières, être issu d'un milieu social défavorisé, vivre dans un quartier ghetto... Chacun de ces éléments, à sa manière, est un tremplin vers le statut de marginal, c'est-à-dire de personne mise entre parenthèses, ne comptant plus aux yeux de la société.

... par la valorisation

Or, dans bon nombre de cas que nous avons rencontrés, des dispositifs de soutien efficaces peuvent être mis en place avec une relative facilité. Par exemple, il apparaît évident qu'un jeune allo-

phone n'a bien souvent besoin que de temps supplémentaire pour se mettre à niveau par rapport à la langue de l'enseignement. Au sein des ateliers, il faut un an de suivi extrascolaire pour permettre à un allophone complet d'acquérir un niveau de français suffisant que pour lui permettre de suivre correctement les cours. Un enfant en décrochage a besoin d'entendre que l'on peut lier plaisir et apprentissage (l'équipe a d'ailleurs développé à cet effet plusieurs outils associant ludisme et pédagogie); il a aussi besoin d'une attention particulière, d'un suivi, voir d'un dispositif particulier et les taux de participation (complet) et de présences (85 % sur base volontaire) aux ateliers démontrent au quotidien qu'en matière de décrochage, il y a beaucoup plus de problèmes non traités que de problèmes insolubles.

Finalement, la question essentielle est celle de savoir quel regard nous portons sur ces jeunes. Si une absence de regard est souvent l'équivalent d'une mort sociale (je ne te vois pas donc tu n'existe pas à mes yeux), un regard méprisant ou condescendant peut éteindre. Là où, à contrario, un regard bienveillant, valorisant, voire exigeant, peut à n'en pas douter aider à grandir. La clé méthodologique pour lutter contre la discrimination est donc la valorisation des individus, c'est-à-dire l'attention particulière accordée régulièrement à un enfant et à son développement, la valorisation de sa personne et du travail qu'il accomplit, l'énergie déployée pour l'aider à se prouver à lui-même qu'il est un être unique, important et surtout capable. C'est faire de sa réussite un enjeu de société.



« Une approche intégrée de l'enseignement et de l'éducation. Carnet de bord d'une expérience de terrain », Liège, CAL/Liège, 2015, 110 pages.

Version imprimée disponible au Centre d'Action Laïque de la province de Liège

Version numérique téléchargeable gratuitement depuis www.calliege.be/approche-enseignement

Étouffoir

C'est un procès particulièrement douloureux qui s'est tenu en février dernier aux Assises de Liège. Rita Henkinet, une infirmière de 57 ans, y était accusée d'avoir drogué puis étouffé ses deux enfants handicapés durant leur sommeil. Son frère était lui aussi dans le box des accusés au titre de co-auteur. Au-delà des circonstances et des mobiles, le procès Henkinet a posé en filigrane la question du handicap et de l'euthanasie. À entendre l'infirmière, l'état de santé de ses enfants s'était dégradé à un point tel qu'elle ne pouvait le supporter. Le rôle de la Justice est de trancher. Reste la question: la Belgique francophone fait-elle vraiment tout ce qui est en son pouvoir pour aider les moins valides et leurs proches? (map)

Les fidèles se défilent

Bernadette Soubirous souffrirait-elle d'une baisse de popularité? *Le Soir* a consacré toute une page à la question. Selon des chiffres publiés par la ville de Lourdes, les pèlerins auraient depuis quelques années tendance à bouder le lieu et ses apparitions. Les entreprises touristiques locales ont accusé une chute de 9% de leur chiffre d'affaires entre 2009 et 2014, ce qui pose évidemment problème aux finances de la cité mariale elle-même. Qu'on n'aille pas croire pour autant que les fidèles se défilent: «*Il y a bien une diminution des pèlerinages organisés, mais, insiste-t-on à Lourdes, cela ne veut pas dire que le nombre total de visiteurs baisse*». Ils étaient 638 824 à y apparaître en 2014. (map)

La mort peut sembler légère

Le tapage qui a accompagné plusieurs euthanasies motivées par des causes psychiques a fatallement relancé le débat sur la loi de 2002. On se souvient ainsi de Simone, une pensionnaire d'un home anversois âgée de 85 ans, qui a demandé et obtenu de mourir au motif qu'elle avait perdu sa fille quelques mois auparavant. Motif trop léger? Pour la première fois en tout cas, une action a été introduite par la commission compétente contre le méde-

cin qui a «géré» cette mort assistée. Parallèlement, le Comité de bioéthique mène des travaux qui pourraient aboutir à recadrer peu ou prou la loi. Faut-il priver de son bénéfice les personnes qui ne manifestent «que» des souffrances psychiques incurables et inapaisables? C'est la question. (map)

A new kid in town

En Belgique, le bouddhisme n'est plus qu'à une encablure du statut de culte reconnu. Depuis une dizaine d'années, ses tenants ont effectué nombre de démarches pour y parvenir. La consécration aurait dû venir à la fin de l'année dernière, écrit *Le Soir*, s'il n'y avait eu les attentats parisiens du 13 novembre. Ils ont modifié l'agenda du gouvernement. Sur le fond, le bouddhisme serait reconnu comme une philosophie non confessionnelle, à l'image de la laïcité, et non comme un «culte» à proprement parler. Le budget qui lui serait alloué passerait de 100 000 à environ 7 millions d'euros entre 2016 et 2025. Le financement complet des cultes et de la laïcité organisée, tous niveaux de pouvoir confondus, représentent actuellement 650 millions d'euros par an, note encore *Le Soir*. (map)

Ça Trump énormément

L'homme d'affaires et trublion américain Donald Trump a remporté la primaire présidentielle républicaine en Caroline du Sud, s'installant en tête de cette course d'un genre particulier à la veille du Super Tuesday. Il y avait auparavant rappelé comment le général John Pershing aurait utilisé des

balles trempées dans du sang de porc contre les musulmans... Jeb Bush a tiré la leçon de cette pétarade raffinée: il s'est retiré du sprint à la Maison-Blanche en dépit des 89 millions de dollars investis dans sa campagne. Arborer un calibre 45 de la FN –gravé de son nom s'il vous plaît– n'y a rien changé. Il faut autre chose qu'un pistolet belge pour résister à ce bouffeur de hot dog de Donald Trump. (map)

Omelette nordique

Cologne et ses mille plaintes, un viol dans les locaux de la Croix-Rouge à Menen, une bagarre entre demandeurs d'asile pour une histoire de voile...: l'accueil des migrants se transforme en cocotte-minute, en Belgique comme ailleurs. Face aux caméras de télévision, le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration Theo Francken (N-VA) s'est d'abord dit dépassé. Puis il a pris l'avion pour la Norvège dans l'espoir d'y trouver de l'inspiration. Là, il aurait aimé assister à un cours de respect de la femme mais –pas de bol!– y avait pas cours ce jour-là. Francken est toutefois revenu tout sourire de son périple scandinave. Il y a des jours où l'on se sent moins seul. (map)

Expo(litique)

Une exposition officielle rend hommage à Moscou à Léonid Brejnev, à la tête de l'URSS de 1964 à 1982. «*Le but est de présenter Brejnev de la manière la plus objective possible et de montrer comment était vraiment l'Union soviétique à son époque*», indique le commissaire de l'exposition, Mikhaïl Prozoumenchtchikov.

Objective vraiment, l'expo? Voire. La répression de toute forme d'opposition sous le règne de Brejnev y est rarement évoquée. On n'y trouve aucune indication sur le fait que Sakharov fut envoyé en exil et isolé du reste du monde pendant des années. Ni sur tous ces opposants morts dans les camps, ni sur Soljenitsyne. Ni... Ni... Ni... «*On ne peut pas tout raconter. Il nous faudrait beaucoup plus de place*», se justifient les organisateurs. (map)

À bureaux fermés

Les libéraux songent à abolir le Bureau de la liberté de religion (BLR) du Canada qui avait été mis sur pied par le précédent gouvernement. Le ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, est un fin dialecticien: il cherche, dit-il, la «*façon optimale*» de défendre la liberté de religion et fait remarquer que le combat mené en faveur de l'égalité des sexes n'a pas impliqué la création d'un tel bureau. Il plaide également le fait que les droits de la personne sont «*indivisibles, interreliés, interdépendants*». La création du BLR, en février 2013, avait été critiquée par des groupes de défense des droits de la personne, qui y voyaient une tentative d'injecter de la religion dans la politique étrangère canadienne. (map)

Procès en ringardise

Dans *La Libre*, le juriste Étienne Dujardin s'insurge: «*Soyons clair, écrit-il, inscrire le principe de la laïcité ne présente pas la moindre utilité pour lutter contre le communautarisme.*» Répliquant à une chronique publiée dans *Le Soir* et signée par le président du Centre d'Action Laïque Henri Bartholomeeusen, Étienne Dujardin fait valoir que la remise en cause de la loi de 2002 sur l'euthanasie ne constitue en rien «*une régression du débat d'idées en laissant croire que tous ceux qui osent émettre la moindre critique sur la loi belge relative à l'euthanasie sont, d'office, d'affreux catholiques illuminés [...] La loi belge sur l'euthanasie souffre de graves problèmes dénoncés aujourd'hui par les médias du monde entier [...] Faut-il continuer la politique de l'autruche sur ce sujet, de peur de se faire taxer de ringard?*» (map)



Au Rijksmuseum (Amsterdam), la nature «politiquement correcte» des «Ajustements au sujet des terminologies colonialistes» s'apparente à l'art (naïf) de ne pas choquer.

© Erik Smits



74 Ceci n'est pas un nègre

76 Insulte: mot féminin

78 MADmusée: art pas si brut

Ceci n'est pas un nègre

Dans les théâtres et les musées, la chasse aux « mahométans », aux « Maures », et aux « sauvages » est ouverte. Au nom de la bien-pensance et de la culpabilité post-coloniale, il convient d'épurer le vocabulaire jugé « raciste » des œuvres d'artistes.

Par Philippe Cohen-Grillet
Journaliste et écrivain

Les artistes sont des visionnaires. Ainsi, l'immense peintre surréaliste belge Magritte nous assurait-il, dès 1928, que *Ceci n'est pas une pipe*, en représentant... une pipe. Quelle clairvoyance! Voilà quelques mois, le Centre culturel d'Uccle a programmé une pièce de théâtre adaptée d'un célèbre roman d'Agatha Christie, *Devinez qui?* Et, devinez quoi, le livre à succès en question n'est autre que *Dix petits nègres*. Qui l'eut cru? Pour ceux qui viendraient d'une autre planète, rappelons que mamie Agatha racontait dans cette intrigue au suspense haletant une succession d'assassinats sanguinolents, s'inspirant d'une célèbre comptine anglaise pour bambins, intitulée *Dix petits nègres*¹.

Mais voilà, la bien-pensance mâtinée d'autoflagellation et de culpabilité post-coloniale à la mode ont fait leur œuvre. Désormais, on ne doit plus dire «nègre», mais «personne de couleur» ou, mieux, «non-caucasien»². De même convient-il de bannir le terme «nain», par trop péjoratif, et d'y substituer «personne à la verticalité contrariée». «Et on ne dit plus "con",

on dit mal-comprenant», ajoutait Pierre Desproges. Vous comprenez?

Opération blanco au Rijksmuseum

Alors que le domaine culturel se devrait d'être un espace de libertés, se moquant des pudeurs et des précieuses ridicules, l'épidémie de politiquement correct s'y répand aussi sûrement que la vérole parmi le bas clergé. De nombreuses nouvelles victimes sont à déplorer au Rijksmuseum d'Amsterdam. Au sein de cet équivalent du Louvre aux Pays-Bas, une traque sans merci est engagée pour chasser les «nègre», «mahométan», «Maure», «nain» et autres «sauvages». Ainsi, les conservateurs du musée ont-ils dressé une liste de 23 mots «offensants» qui seront effacés des titres des œuvres et des cartels explicatifs qui les accompagnent. S'il faut faire disparaître ces espèces, c'est pour mieux protéger leurs dignes représentants et ne pas froisser leur susceptibilité. Ce louable projet, baptisé «Ajustements au sujet des terminologies coloniales», a déjà permis d'épurer 8 000

pièces de toute connotation raciste. Encore 220 000 autres œuvres doivent encore être passées au blanco ou au blanc d'Espagne (pardon aux blancos et aux Espagnols).

«*Autrefois, nous avions des mots offensants pour tout le monde. Les Africains, les Japonais, les Allemands... Nous nous sommes dit qu'en 2015, on ne s'adressait plus les uns aux autres sur ce ton-là*», justifie Martine Gosselink, directrice du département d'histoire du Rijksmuseum. Abus de fumette bataille décontractante? Que nenni! L'entreprise se veut des plus vertueuses. Exemple, le titre de la toile du peintre Simon Maris, *Jeune Femme nègre*, faisait un peu tache. «*Elle pourrait être cubaine, surinamaise, nous n'avons aucun moyen de le savoir. Dans le doute, elle est simplement La jeune femme à l'éventail*», a tranché la conservatrice. Reste que la donzelle semble quand même avoir abusé des séances d'UV (toutes nos excuses pour l'emploi du terme «donzelle», des associations féministes françaises venant d'obtenir que «demoiselle» ne soit plus utilisé sur les documents administratifs car «sexiste et discriminant»). Désormais, c'est «madame, monsieur» et tant pis pour les damoiselle grincheux).

Sus au racisme pâtissier!

Patrimoine culturel immatériel de l'humanité, selon l'Unesco, la gastronomie française est, elle aussi, rincée à l'eau de Javel. Plus possible, dans les boulangeries, de demander une «tête-de-nègre» pour le goûter. Ce biscuit sec enrobé de chocolat se nomme désormais «tête-au-chocolat», «arlequin»



© Erik Smits
Témoins d'une époque, les titres de plus de 200 000 œuvres du Rijksmuseum jugés « offensants » ou « racistes » sont en voie de rebaptisation.

ou «boule choco». Il était grand temps que cesse l'odieux racisme pâtissier. Consciente de ses impérieux devoirs moraux envers les plus jeunes – et sur l'incitation pressante d'associations non caucasiennes –, la vénérable maison Haribo a cessé la production de bonbons à la réglisse, un peu trop non caucasiens pour être honnêtes.

En mai dernier, nous évoquions dans ces colonnes (EdL n°439), les nouvelles péripéties de *Tintin en Amérique* dont l'album est considéré comme insultant par des Indiens du Canada, après un procès intenté en Belgique contre *Tintin au Congo*, jugé dégradant et néo-colonialiste par des associations de personnes de couleur. Suggérons de gommer toute référence à «l'Empire jaune» dans l'œuvre d'Edgar P. Jacobs des aventures de *Blake et Mortimer*. Pékin pourrait se vexer et bombarder Bruxelles. C'est bien connu, les Chinois sont fourbes. 

1 Merci à Amélie Dogot, amie des Arts et belle plume d'*Espace de libertés*, d'avoir repéré cette casserie théâtrale.

2 Dans le cas de la pièce *Devinez qui?*, les «petits nègres» ont été remplacés par... des chats, NDLR.

Insulte : mot féminin

Dans la rue, dans les couloirs, à la télé, on les entend fuser quand passe une femme. Éloges ? Compliments ? Mots doux ? Non, propos insultants ! Car quand une femme se fait remarquer, ça peut voler très bas. Le CAL/Charleroi accueille « Salope ! et autres noms d'oiselles », une très belle expo consacrée aux insultes envers les femmes et à celles qui en ont le plus fait les frais. À voir, que l'on soit dame-oiselle ou damoiseau, bien sûr !

Par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

Après le campus du Solbosch de l'ULB et le Théâtre de Poche – où elles faisaient écho à la pièce *Plainte contre X* – à Bruxelles, les « salopes » ont quitté la capitale de l'Europe pour prendre leurs quartiers dans la capitale du pays noir.

Le prototype des insultes

Mais au fait, pourquoi consacrer une exposition à ce mot, aussi gros et provocateur qu'il est ? « Parce qu'il est un symbole, qu'il est chargé de sens contradictoires et qu'il peut servir à désigner des personnes selon l'angle de la beauté, du désir, du sexe, de l'intelligence, de la bêtise, de la duperie... Parce qu'il recouvre une histoire des pratiques sociales, culturelles et des imaginaires, des représentations, des fantasmes... », explique la commissaire.

Une expo scientifique, éducative et artistique

Au croisement des arts, de la linguistique et de la sociologie, l'expo revient sur l'histoire de six femmes tristement célèbres pour les flots d'insultes déversés sur elles : Marie-Antoinette, George Sand, Simone Veil, Margaret Thatcher, et plus récemment, Christiane Taubira et Nabila. Entre les panneaux explicatifs, les œuvres accrochent. On retient évidemment la couronne mortuaire d'Éric Pougeau – rendue célèbre par l'affiche de l'expo – et l'embléma-

tique *Jardin des salopes* de Christophe Holmans, on se défrise les moustaches devant les portraits de femmes libres de Lara Herbinia, on oscille entre fascination et dégoût devant les dessins tentaculaires de Cécilia Jauniau ainsi que devant les croquis anatomiques de Tamina Beausoleil, on caresse du regard les œuvres chevelues de Sara Jùdice de Menezes, on applaudit les détournements queer de peintures devenues photos de François Harray et on s'émerveille devant les « poèmes volumes » de Martine Seguy, qui découpe la

© F. Frogot

presse écrite pour créer de nouveaux champs sémantiques. On se décharge en écrivant l'injure qui nous a le plus blessé-e-s sur le mur de la honte, et on se pose enfin devant un florilège d'extraits cinématographiques où l'insulte sexiste prête à sourire et à rire, sans nous faire oublier sa gravité dans la vie réelle.

Au CAL/Charleroi, l'exposition « Salope ! et autres noms d'oiselles » servira d'amorce à de nombreuses activités : des débats, bien sûr, qui pourront s'appuyer sur un corpus d'insultes attestées en français et des panneaux pointant des événements marquants liés à l'histoire des femmes ; du décryptage des mécanismes psychiques et



sociaux qui président à l'insulte, aussi, qui prendra pour point de départ ces insultes dont ont été affublées des femmes illustres ou médiatiques ; une ouverture d'esprit, enfin, grâce aux œuvres présentées (objets détournés, dessins, photographies, sculptures...) qui proposent aux visiteurs des réponses à leurs questions, des façons de réagir aux insultes.



« Salope ! et autres noms d'oiselles »
Jusqu'au 1^{er} avril
Au CAL/Charleroi
Visite libre et animations sur demande
<http://cal-charleroi.be>

Et on tournera sept fois notre langue dans notre bouche avant de traiter une femme de « salope », de « blonde » ou d'« hystérique ». N'est-ce pas, Laurette ? 

¹ Laurence Rosier, *Petit traité de l'insulte*, Bruxelles, Espace de Libertés, coll. « Liberté j'écris ton nom », 2009, 96 p.

MADmusée : art pas si brut

Le MADmusée rassemble quelque 2 500 œuvres réalisées en ateliers par des personnes handicapées ou déficientes mentales. Alors que cette production accède à une nouvelle reconnaissance internationale, elle stimule aussi un monde de l'art étouffé par les considérations pécuniaires.

Par Julie Luong
Journaliste

Le MADmusée accueille une collection internationale (États-Unis, Japon, Nouvelle-Zélande...) représentant quelque 350 artistes contemporains. Mais depuis huit ans, l'institution liégeoise est sans domicile fixe. Les travaux de rénovation du bâtiment Trink Hall, situé dans le parc d'Avroy, n'ont en effet pas pu démarrer, faute des subsides promis par la Fédération Wallonie-Bruxelles. «Ce pavillon des années 60 a beaucoup de charme. Le fait d'être dans un parc nous donne aussi de nombreux atouts pour insuffler une dynamique qui ne soit pas

seulement muséale. Mais ce bâtiment n'a pas été conçu comme un musée, il présente des problèmes d'isolation et nous avons aussi eu des problèmes d'inondation dans la cave, où nous montrions auparavant la collection», explique Pierre Muylle, directeur du MADmusée.

Un musée sans murs

Dans l'attente d'une solution, les collections voyagent donc aujourd'hui à travers diverses expositions, en Belgique et à l'étranger. Depuis 2015 et



Au MADmusée, on ne fait pas dans l'art-thérapie : la fibre créatrice prime sur le handicap. En résulte un «Capharnaüm» tout à la fois organisé et déstructuré.

pour cette année encore, le MADmusée est notamment l'invité du Théâtre de Liège. «Même si nous avons aujourd'hui une reconnaissance internationale, cet ancrage liégeois reste très important. Exposer dans un lieu comme celui-ci nous permet par ailleurs d'atteindre de nouveaux publics», poursuit Pierre Muylle. Après une exposition monographique d'Éric Derkenne, artiste belge atteint d'une trisomie sévère et disparu en 2014, et une réinterprétation par le chorégraphe Alain Platel de la collection, le Théâtre accueillera à partir de la mi-mars l'exposition «Capharnaüm», conçue par quatre artistes –deux Belges, un Allemand et un Anglais– réunis pour une semaine de résidence.

Des ateliers d'artistes

Créé en 2003, le MADmusée –dont les initiales signifient à l'origine Musée d'art différencié– émane du Créahm, une association née à Liège en 1979 dans l'intention de révéler et de déployer les formes d'art produites par des personnes handicapées mentales. Des ateliers de création sont alors mis en place et animés exclusivement par des artistes, se démarquant ainsi de toute visée thérapeutique ou occupationnelle. «Au départ, il y a aussi cette idée de l'engagement de l'artiste. Et il est remarquable que la Belgique ait beaucoup d'ateliers de ce type, contrairement à la France par exemple, où l'art-thérapie, pratiquée dans un contexte de soin, domine.» Le MADmusée propose par ailleurs une démarche bien distincte des institutions belges actives dans ce secteur, comme Art&Marges à Bruxelles ou le musée Dr Ghislain à Gand. «Notre profil est très artistique dans le sens où nous présentons

les artistes avec leur histoire, leur œuvre et leur contexte de création. Nous ne sommes pas opposés à donner des explications sur l'œuvre, mais du point de vue artistique, pas du point de vue du handicap ou de la marginalisation. Il est en effet très paradoxal que les artistes, qui utilisent leur travail pour communiquer, soient ensuite enfermés à nouveau dans un univers qu'on a créé pour eux», commente le directeur.

L'art contemporain aimanté par le brut

Mais le MADmusée peut se réjouir : aujourd'hui, le milieu de l'art brut et celui de l'art contemporain ne cessent de se rapprocher. «De plus en plus d'artistes se sentent détachés du marché de l'art et de ses aspects spéculatifs. Or on voit que le marché a beaucoup moins d'impact sur la production qui sort de ce type d'ateliers...



«Capharnaüm»
Exposition du MADmusée
À voir au Théâtre de Liège
Du 15 mars au 23 avril
Place du 20-Août, 16 à 4000 Liège
www.madmusee.be

Les artistes ont ainsi beaucoup de plaisir à fréquenter un milieu où les liens ne sont pas biaisisés par le pouvoir et l'argent. Par ailleurs, ils retrouvent dans ces œuvres une complexité qui n'est plus seulement dans le verbe, mais dans le travail.» Contrairement à une production contemporaine qui ne semble parfois valoir que par ce qu'on peut en dire, l'art brut s'impose ou s'éclipse. «Pouvoir considérer le travail de ces personnes comme des créations de qualité, qui parlent au-delà du cercle de la famille et portent un sens universel, c'est de mon point de vue quelque chose de très fort. Et qui a certainement des implications sociétales, en particulier sur la vision que l'on a de la personne handicapée», conclut Pierre Muylle.

Sur la route¹

Par Milady Renoir
Ecrivaine

Oui, une fille de joies, comme on dit. Bon, c'est pas la joie mais ça paie, ça le fait, pas le choix. Enfin moi, j'en ai pas eu tant que ça mais ça va. Prise entre les lumières par derrière et les barrières d'autoroutes, dans une soute, je suis quelqu'un. Ici, c'est moi. Plus loin, c'est une autre. Des Sainte Nitouche, des Marie-couche-toi-là, des Marie-Madeleines, des Mère Térésa. C'est comme un chemin de croix, sang et stupre et bandes d'arrêt d'urgences. Extases et préjugées.

Les Jésus et les Judas ? Eux, ce sont des hommes qui conduisent longtemps. Leurs corps raidis par la route, la monotonie de la conduite.

Narzouko

Sont seuls, eux aussi. Nos corps se trouvent sans comprendre. On s'imbrique, on s'emboîte... surtout, on se touche, je les touche. Une caresse suffit sa peine, parfois. Quand ils jouissent (pas tout le temps), je compare leur bruit à un morceau de musique à la radio, une chanson rabâchée ou le tube de l'été...

La plupart du temps, c'est du silence, de l'attente jusqu'à l'accroche... Surtout de l'attente et un poisson broché ou deux par jour. Une routine toute la semaine, jusqu'au week-end où c'est bonus :

là, c'est tout de suite six ou sept, et du gros. Mais sinon, du coup, j'attends beaucoup et je chante beaucoup entre deux moments, ça coupe le froid et la solitude.



¹ Ce texte issu d'une série sur le thème de la route (dans le cadre de l'exposition «On the road» aux ateliers Mommen en septembre 2015) et rend hommage à Florence (Minnesota), à Pupu Nomphumelelo (Mozambique) et à Maria Victoria (Équateur).

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**



Maison fondée en 1875

Funérailles civiles

de toutes classes et crémation



Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles
Tél. 02 537 05 64

Direction: Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre & Bordet)

Contact : Dominique Peeren



**SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION**

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crématiste. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

Années

Publication, émissions, théâtre... les bonnes énergies



dossier

UNE MAJORITÉ À PLUSIEURS ÉTAGES

Éduquer n°120 vient de paraître.

Quand devient-on adulte? Officiellement, c'est à 18 ans qu'un jeune a droit à tous les actes de la vie civile. Mais la majorité sexuelle est fixée à 16 ans, et même si la majorité pénale est fixée à 18 ans, les jeunes peuvent faire l'objet de sanctions de la part des communes dès 14 ans. L'état des lieux sur les seuils d'âge pour accéder à certains droits donne l'impression d'une grande instabilité. Dans ce dossier, nous avons voulu faire le point sur certaines réformes envisagées. Faut-il abaisser la majorité sexuelle à 14 ans? Permettre aux jeunes de voter dès 16 ans? Que penser de la décision de Facebook de porter de 13 à 16 ans l'âge pour ouvrir un compte? Nous avons également interrogé le délégué général aux droits de l'enfant, Bernard De Vos, sur ces «majorités à étages», parfois sources d'insécurité juridique.

Pour nous contacter :

Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl
Rue de la fontaine, 2 - 1000 Bruxelles
02/511.25.87 - eduquer@ligue-enseignement.be - www.ligue-enseignement.be

ESPACE de Libertés

Éditeur responsable:

Jean De Bruecker

Rédacteur en chef:

Yves Kengen

Secrétaire de rédaction:

Amélie Dogot

Production:

Fabienne Sergoynne

Dessins:

Stéphanie Pareit

Graphisme:

YEBOgraphics

Imprimeur:

Kliemo

Fondateur:

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros
Ne paraît pas en juillet - août

Belgique: 20 €, Étranger: 32 €

par virement au compte du CAL:

IBAN: BE16 2100 6247 9974

BIC: GEBABEBB

TVA: BE 0409 110 069

ISSN: 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél: 02 627 68 68 - Fax: 02 627 68 01

E-mail: espace@laicite.net

www.laicite.be

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)
Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.



Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS DE LA LAÏCITÉ MARS/AVRIL 2016

À LA TÉLÉVISION

Entretien de Jean Cornil avec Mathias Leboeuf (28')

Présentation: Vinciane Colson

Jean Cornil a rencontré le philosophe Mathias Leboeuf qui nous propose une approche de la philosophie au travers de l'art et de l'esthétique. Pour lui, la philosophie est une discipline qui a remis en jeu, au travers des siècles, sa définition et son identité. De Socrate à Gilles Deleuze, il nous entraîne dans un véritable éloge de la philosophie.

Date	Heure	Chaine
19/03	10H30	La Une
23/03	20H00	La Trois

Le féminisme dans les pays arabes (10')

Présentation: Vinciane Colson

Rencontre avec la réalisatrice Feriel Ben Mahmoud à propos de son documentaire *La Révolution des femmes. Un siècle de féminisme arabe*. Un film dans lequel elle retrace l'histoire trop méconnue de la lutte pour l'émancipation des femmes dans les pays arabes, du début du XX^e siècle aux révolutions actuelles.

Date	Heure	Chaine
22/03	Fin de soirée	La Une
28/03	20H00	La Trois

Prostitution: les enjeux de la dépénalisation (28')

Présentation: Catherine Haxhe

En quoi la dépénalisation totale de la prostitution pourrait-elle réduire, ou non, la traite des êtres humains? L'émission se penchera sur ce débat aux enjeux et aux solutions complexes.

Date	Heure	Chaine
27/03	9H20	La Une
02/04	10H30	La Une
06/04	20H00	La Trois

Être athée au Bangladesh... (10')

Présentation: Vinciane Colson

Cinq blogueurs ou éditeurs sont morts au Bangladesh en 2015, parce qu'ils défendaient la liberté d'expression et la laïcité de leur pays ou qu'ils osaient s'affirmer comme athées. Menacés de mort au Bangladesh, trois blogueurs réfugiés en Europe nous racontent leur combat.

Date	Heure	Chaine
05/04	Fin de soirée	La Une
11/04	20H00	La Trois

À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 20H10 (28')

La laïcité, condition des libertés

Samedi 19 mars

Discrimination envers les LGBT: état des lieux

Samedi 26 mars

Allocation universelle: pourquoi et comment?

Samedi 2 avril

Les enjeux de l'accouchement discret

Samedi 9 avril



THEATRE DE POCHE



LA THEORIE DU Y

DE CAROLINE TAILLET. AVEC : VIOLETTE DE LEU DE CECIL, LEONE FRANCOIS, COLIN JAVAUX, EMILIE VEKEMANS. ECRITURE ET MISE EN SCENE : CAROLINE TAILLET.

CREATION LUMIERE : JAMIL GASPAR. CREATION SON : LIONEL VINCK. SCENOGRAPHIE : OMABELLINE DELZEE, LOUISE DE LEU DE CECIL. COSTUMES : MELISSA ROUSSAUX. DIFFUSION : ASTRID LAMING.

DU 8 AU 19 MARS 2016 A 20H30. Dès 14 ans, durée : 1h. reservation@poche.be ou 02/649.17.27. www.poche.be. Avec le soutien de la Rainbow House, de la Coordination Hôpital Bruxelles et du Centre des Arts Scéniques Bois de la Cambre, 1a Chemin du Gymnase, 1000 Bruxelles.

